

40^e ANNIVERSAIRE DE L'AAQ

***L'Association
des archivistes du
Québec : du congrès
de 1988 à 2006¹***

Louis Garon

L'histoire de l'Association des archivistes du Québec a déjà fait l'objet de quelques publications. Ainsi, dans son ouvrage *L'archivistique : son histoire, ses acteurs depuis 1960* (Gagnon-Arguin 1992), Louise Gagnon-Arguin a dressé un portrait du développement de l'archivistique au Québec de 1960 à 1988 qui tenait compte de la contribution de l'Association des archivistes du Québec à l'évolution de la profession et de la discipline. Peu après, notre collègue publiait dans la revue *Archives* un article retraçant les premiers vingt-cinq ans de l'AAQ. (Gagnon-Arguin 1992, 24 : 9-64) Le présent texte se situe dans la continuité de ces travaux et fait le point sur les quinze dernières années de la vie de l'Association en prenant comme point de départ le congrès de 1988 et la réflexion qui s'est amorcée à partir de cette date.

À la fin des années 1980, l'Association des archivistes du Québec semblait avoir perdu ses repères et de nombreux membres étaient inquiets face à l'avenir. Le discours inaugural du président au Congrès de 1988 est très révélateur à cet égard. Après avoir évoqué les divers changements vécus au cours des années précédentes, il expose le programme que le nouveau Conseil entend mettre de l'avant. En tout premier lieu, celui-ci s'engage à revoir en profondeur l'orientation de l'Association. Un comité présidé par Jacques Ducharme devra, après consultation des membres, proposer une mise à jour de sa mission, de ses objectifs et de ses structures. L'administration sera réorganisée et un directeur général nommé. Le secrétariat et la gestion des finances feront l'objet d'une attention particulière. D'autre part, l'Association aura un coordonnateur des relations extérieures. Un sérieux coup de barre s'imposait puisque Montréal venait d'être choisie pour tenir le Congrès international des archives de 1992 et qu'il fallait absolument y présenter une image favorable de l'archivistique québécoise.

Pour les besoins de la cause, rappelons brièvement la nature et l'étendue des changements qui avaient modifié en profondeur le paysage archivistique du Québec et bousculé la pratique quotidienne des membres de l'Association. Tout d'abord, l'Assemblée nationale adoptait au début de la décennie deux législations qui projetèrent à l'avant-scène la profession de l'archiviste, à savoir la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (1982) (*Loi sur l'accès*) et

la *Loi sur les archives* (1983). La première cherchait à concilier droit à l'information et droit au respect de la vie privée. La seconde établissait de nouvelles règles de gestion des documents des organismes publics – au nombre de 3 800 environ – et était accompagnée de politiques relatives à chacun de leurs stades de vie : actif, semi-actif et inactif (ou archives courantes, intermédiaires et définitives). Malgré leurs avancées, ces deux lois ne remplirent pas toujours leurs promesses. En ce qui concerne la première, on sembla trop souvent privilégier la confidentialité au détriment de l'accessibilité. Quant à la seconde, des organismes publics ne possédant pas ou ne souhaitant pas embaucher le personnel qualifié requis se contentèrent d'engager des boîtes de consultants, dont certaines furent créées pour l'occasion, ou encore des employés occasionnels vite remerciés dès lors que leurs obligations immédiates avaient été satisfaites. D'un autre côté, la mise en vigueur de ces deux lois coïncida avec l'introduction de l'informatique dans les bureaux, introduction à laquelle la majorité des membres était peu ou pas préparée et qui contribuerait bientôt à transformer les méthodes et à augmenter la charge de travail. C'était la grande époque des SIG, les systèmes d'information de gestion mis de l'avant par les spécialistes en organisation et méthodes. Le milieu archivistique lui-même se développe. Ainsi, au milieu de la décennie, la fondation du Conseil canadien des archives poussait les établissements d'archives à se regrouper. C'est ainsi que fut créé le Réseau des archives du Québec en 1986. La même année, le Bureau canadien des archivistes décidait d'entreprendre l'élaboration de normes canadiennes de description des documents d'archives. Archivistes et techniciens se trouvèrent donc confrontés à plusieurs défis en même temps et on ne pouvait les blâmer de douter de la capacité d'une Association dirigée par des bénévoles de bien défendre leurs intérêts.

La question était de savoir si l'Association serait en mesure d'accomplir le redressement réclamé. Qu'advierait-il, en effet, du programme annoncé par le Conseil élu en 1988? Réussirait-il à donner une nouvelle impulsion à l'Association et à rassurer ses membres? C'est grâce à l'apport d'un noyau de personnes expérimentées, au dévouement depuis longtemps affiché à l'endroit de l'Association et de la profession, que l'AAQ, acceptant de se remettre en cause, a su proposer des orientations qui ont eu l'heur de correspondre aux aspirations de ses membres. Fondées sur trois idées-force étroitement liées entre elles, à savoir la promotion de l'archivistique et des archives, la reconnaissance professionnelle et un fonctionnement efficace, ces orientations ont caractérisé son parcours depuis lors.

PROMOTION DE L'ARCHIVISTIQUE ET DES ARCHIVES

Par son rapport daté du 15 mai 1989 et intitulé *Un regard vers l'avenir* (AAQ Comité d'orientation 1989), le Comité d'orientation donna le coup d'envoi. Des consultations tenues et des mémoires reçus se dégageait le besoin pressant d'une identité clairement définie et d'une solidarité active entre les divers spécialistes qui en faisaient partie. Il fallait donc reformuler la raison d'être de l'Association en énonçant clairement ses valeurs fondamentales, sa mission et son objet ou cadre d'action. Cela signifiait aussi la substitution des sections Archives historiques et Gestion des documents, « jugées trop repliées sur elles-mêmes », par des sections régionales ouvertes à l'interdisciplinarité, condition essentielle à la « maîtrise du métier ». (AAQ Comité d'orientation 1989, 9,1)

Les valeurs fondamentales proposées tenaient à la nature même de l'information dont les archivistes assument la responsabilité, c'est-à-dire, l'information organique et consignée produite ou reçue par une personne physique ou morale à quelque stade de vie qu'elle soit et dont la gestion est régie par des principes, normes, règles et procédures communément admis. (AAQ Comité d'orientation 1989, 10) La mission de l'Association consistait à regrouper des personnes offrant « aux organisations et à leurs clientèles des services liés à la gestion de leur information organique et consignée » et à organiser des services en français « propres à assurer le développement, l'enrichissement et la promotion de leur profession ». (AAQ Comité d'orientation 1989, 10) Le cadre d'action privilégiait la communication interne et externe de connaissances ainsi que la promotion du développement professionnel des membres tant aux plans de la formation et de la recherche qu'à celui de la représentation de la profession au sein de la société et auprès des organismes publics. (AAQ Comité d'orientation 1989, 11)

L'assemblée générale du 15 juin 1989 approuva les recommandations du Comité d'orientation moyennant quelques additions et modifications mineures². Peu après, le Conseil décidait de les faire examiner de plus près par deux nouveaux comités *ad hoc*. Le Comité spécial sur la recherche d'une identité et d'un idéal commun retoucha quelques énoncés portant sur les valeurs fondamentales et la mission³. Pour sa part, le Comité spécial sur les structures régla rapidement le cas des sections Gestion des documents et Archives historiques en suggérant leur remplacement par cinq sections régionales, mais sa proposition la plus déterminante demeure la création d'un nouveau comité permanent, le Comité des affaires professionnelles. Ce comité devait veiller à assurer l'encadrement et la continuité des nouvelles assises de l'Association, à appliquer les recommandations concernant la mise en valeur et la reconnaissance de la profession et à faire valoir auprès des instances politiques le point de vue de l'Association à l'égard de mesures juridiques ou de propositions d'ordre politique touchant directement la mission des archives et le rôle de l'archiviste⁴. À peine un mois après la remise du rapport, le Conseil donnait suite au mois de mai 1990 à cette dernière recommandation. (AAQ Rapport de la présidence 1989-1990) Grâce au renouvellement de ses fondements intellectuels et aux moyens d'intervention qu'elle s'était donnés, l'AAQ pouvait désormais s'exprimer de manière plus convaincante sur toutes les questions qui la concernaient. Les occasions de le faire ne manqueront pas au cours des années à venir. Les effets sur la promotion de l'archivistique et des archives se sont fait surtout sentir dans les actions au plan politique, la concertation et les publications.

Actions au plan politique

Durant la décennie 1990, l'Association s'efforça de s'imposer face à son premier interlocuteur gouvernemental, le ministère québécois de la Culture et des Communications. Responsable, jusqu'en 1996, de l'application des lois sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels dans les secteurs public et privé ainsi que de la *Loi sur les archives*, ce ministère, aussi étonnant que cela puisse paraître de prime abord, se montra peu sensible aux valeurs et aspirations de l'AAQ. Aussi, s'y est-elle fréquemment heurtée. Durant la seule année 1994-1995, elle a essuyé un refus à propos de la nomination d'un archiviste à la Commission des biens culturels, fait des représentations au sujet de l'absence d'un membre de la

profession au Comité ministériel sur l'autoroute de l'information et dénoncé les effets néfastes des restrictions budgétaires sur la gestion des documents gouvernementaux. (AAQ Rapport du CAP 1994-1995) Peut-on croire à un simple accident de parcours quand l'on sait que l'avant-projet de loi sur la souveraineté, déposé la même année, ne contenait aucune disposition sur le partage des archives avec le gouvernement fédéral, lacune heureusement corrigée grâce au mémoire de l'Association à la Commission nationale sur l'avenir du Québec⁵. (AAQ Rapport du CAP 1994-1995 et Rapport de la présidence 1994-1995) Le Ministère persista dans la même attitude jusqu'à la fin de la décennie puisque le groupe de travail Arpin sur la Politique concernant le patrimoine culturel rejeta la demande de l'AAQ d'y nommer un archiviste⁶. (AAQ 1999-2000)

Grâce à la présentation de mémoires aux diverses commissions parlementaires⁷, l'AAQ continuait à faire sentir sa présence auprès des institutions politiques. Mais afin d'accroître sa capacité d'initiative, le Conseil confia en 1997 à un nouveau comité, le Comité du suivi, la préparation des interventions en matière législative et réglementaire qui relevait antérieurement du Comité des affaires professionnelles. Le gouvernement ayant annoncé la révision de la *Loi sur l'accès* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (relevant à partir de 1996 du ministère des Relations avec les citoyens), et la Commission d'accès à l'information s'appêtant à soumettre son rapport quinquennal (AAQ 1995-1996), le Conseil estima que l'importance des enjeux justifiait la création d'un comité spécialement affecté à ces questions. Les mémoires furent effectivement déposés en 1998 mais n'eurent pas de suites à cause de la mort au feuillet du projet de loi. Le comité fit la preuve de son utilité à l'occasion du colloque intitulé « Les implications du Code civil sur la constitution de la mémoire » organisé par l'Association au mois de mars 1999 et lors de la défense de la position de l'Association concernant l'accès aux données du recensement du XXe siècle conservées par Statistique Canada. (AAQ Rapport de la présidence 1998-1999; Rapport du Comité du suivi 1999-2000) Si son existence fut de courte durée – il a été aboli à la fin de 1999 –, la pertinence de son mandat n'était pas en cause, puisqu'il survit en la personne du responsable des affaires législatives rattaché au Comité des affaires professionnelles⁸.

Les efforts déployés dans la préparation des interventions commencèrent véritablement à porter leurs fruits au tournant des années 2000. Ces efforts conduisirent l'Association à instaurer une veille archivistique qui devait lui permettre d'agir rapidement dès qu'elle le jugerait à propos. Ce dynamisme séduit les institutions politiques québécoises qui l'invitent désormais à présenter des mémoires (AAQ Rapport de la présidence 2001-2002) ou, mieux encore, sollicite sa participation à la rédaction de l'avant-projet de *Loi sur le cadre juridique des technologies de l'information* et à l'élaboration des règlements qui la compléteront. (AAQ Rapport du CAP 2000-2001 et 2001-2002)⁹ Les fusions municipales fournissent à l'Association une nouvelle occasion de se signaler. Non seulement elle travaille à sensibiliser le ministère des Affaires municipales à la gestion professionnelle des archives (AAQ Rapport du CAP 2000-2001), mais encore elle vérifie les effets des fusions sur cette dernière (AAQ Rapport du CAP 2001-2002) et communique ses avis à plusieurs maires des nouvelles villes. (AAQ Rapport du CAP 2002-2003) Elle participe même à la rédaction d'un *Guide de gestion des documents dans le cadre d'une restructuration municipale*. (AAQ Rapport de la présidence 2001-2002)¹⁰ Cette incursion significative dans le monde municipal a sans doute facilité sa prise de position à l'endroit du projet de *Politique du*

patrimoine de la ville de Montréal et ses commentaires sur la *Politique de développement culturel pour la ville de Montréal*. (AAQ Rapport du CAP 2004-2005) Il va sans dire que l'AAQ présente à la Commission parlementaire sur la culture un mémoire sur le projet de loi de fusion des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale du Québec. (AAQ Rapport du CAP 2004-2005) Compte tenu de son importance et de son intérêt pour le Québec, l'Association se devait de rédiger un mémoire sur le volet archivistique du patrimoine religieux, mémoire qu'elle a d'ailleurs présenté lors des audiences publiques tenues à Québec au mois de janvier 2006. (AAQ Rapport du CAP 2005-2006) Pendant ce temps, mais jouissant cette fois d'une oreille plus attentive, elle continuait de présenter des mémoires au sujet des propositions d'amendements aux lois sur l'accès et sur la protection des renseignements personnels dans les secteurs public et privé et du rapport quinquennal de la Commission d'accès à l'information.

Tout naturellement, cette assurance acquise sur la scène québécoise amena l'Association à vouloir peser davantage sur la scène canadienne en dehors des cadres du Bureau canadien des archivistes (BCA). Cela signifiait d'abord et avant tout se faire reconnaître comme un interlocuteur à part entière par le gouvernement canadien et ses ministères et organismes. Forte de son expérience dans le domaine de la protection des renseignements personnels, elle réagit en 1997-1998 au document de consultation préparé par le ministère fédéral de l'Industrie en prévision d'une nouvelle législation sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé et les documents électroniques (AAQ Rapport de la présidence 1997-1998) et, en février 1999, au projet de loi (C-54) auquel aboutit cette consultation. (AAQ Rapport de la présidence 1998-1999) Durant la même période, elle produisit un mémoire dans le cadre des consultations sur le rôle et l'avenir des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale du Canada. (AAQ Rapport de la présidence 1998-1999)¹¹ Cette tendance se renforce au cours de l'année 2000-2001 alors que l'Association intervient à plusieurs reprises à propos de projets fédéraux. C'est ainsi qu'elle prend position en faveur de l'accessibilité des données nominatives des recensements antérieures à 1906, qu'elle donne son point de vue sur l'initiative du gouvernement fédéral portant sur la gestion de l'information et des technologies de l'information et sur un projet conjoint du Conseil de recherches en sciences humaines et des Archives nationales du Canada concernant la création d'un Centre national d'archives de données de recherche numérisées. (AAQ Rapport de la présidence 2001-2002) D'autre part, elle participe à une consultation sur le développement de nouvelles orientations en matière de politique fédérale sur le patrimoine organisée par le ministère du même nom. (AAQ Rapport de la présidence 2001-2002) À l'automne 2003, elle offre sa collaboration à la mise en œuvre de la fusion des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale du Canada (AAQ Rapport de la présidence 2003-2004), puis, en 2004, elle rédige en collaboration avec des partenaires du milieu archivistique québécois des commentaires sur un document d'orientation produit par le nouvel organisme. (AAQ Rapport de la présidence 2004-2005)¹² Sur la scène canadienne toujours, l'AAQ participe à la rédaction de la grille « Profil de compétences » de l'Alliance des bibliothèques, des archives et de la gestion des documents (ALARM) sous l'égide du Conseil des ressources humaines du secteur culturel canadien. (AAQ Rapport de la présidence 2001-2002) Après l'avoir étudiée en collaboration avec le Groupe des responsables de la gestion des documents au gouvernement du Québec (GRGD), elle recommande l'adaptation pour le Canada de la norme ISO sur la gestion des documents administratifs et presse le BCA

d'en parrainer l'étude réalisée par le Conseil canadien des normes. (AAQ Rapport du CAP 2001-2002; Rapport de la présidence 2001-2002)

Concertation

Le Comité d'orientation avait insisté sur le désir des membres de voir l'Association s'ouvrir davantage aux groupes et associations de spécialistes de l'information qui s'introduisaient de plus en plus dans son champ d'activité. (AAQ Comité d'orientation 1989) Ce désir s'expliquait par la crainte, à la fois, de se voir supplanter dans leur milieu de travail et d'assister au départ de membres de l'AAQ vers ces associations, au détriment de ses finances et de sa représentativité. (AAQ Rapport du CAP 1994-1995)¹⁵ À l'époque de la révision des orientations de l'Association, celle-ci n'avait pas de stratégie particulière. Elle entretenait des relations suivies avec le Regroupement des archivistes religieux du Québec¹⁴ et avec l'*Association of Canadian Archivists* au sein du Bureau canadien des archivistes depuis 1976 et du Conseil canadien des archives (CCA) depuis 1985. Si concertation il y avait, elle était strictement liée au milieu archivistique et à l'élaboration des *Règles pour la description des documents d'archives (RDDA)*, lancée en 1986 par le BCA, en constituait la principale illustration.

Il faut rappeler que la participation de l'Association au Bureau lui conférait le statut d'association professionnelle canadienne au même titre que l'*Association of Canadian Archivists* et l'autorisait, par conséquent, à faire valoir son point de vue sur les politiques canadiennes touchant la pratique archivistique, notamment celle concernant le droit d'auteur. D'autre part, en plus de lui procurer un siège permanent au Conseil canadien des archives, cœur du système archivistique canadien, le Bureau lui assurait l'accès aux diverses instances du *Conseil international des archives* (CIA). (AAQ Rapport de la présidence 1998-1999)¹⁵ Sans cette participation, l'AAQ aurait dû se contenter d'un statut d'association provinciale, avec tous les inconvénients que cela suppose dans le contexte constitutionnel que l'on connaît. Bien entendu, elle aurait été exclue du Réseau d'archives de l'Amérique du Nord du CIA constitué en 2004.

Une autre activité de concertation à laquelle l'Association a été partie prenante fut l'organisation de la réunion conjointe *Association des archivistes du Québec – Association of Canadian Archivists – Society of American Archivists* sur le thème de la coopération à l'occasion du Congrès international des archives de 1992 à Montréal. (AAQ Rapport de la présidence 1989-1990) Par la suite, l'Association commença à s'y intéresser davantage, faisant même quelques expériences dans le domaine du patrimoine. (AAQ Rapport de la présidence 1992-1993, 1993-1994 et 1995-1996)¹⁶ Avec le recul, on se rend compte que l'AAQ s'engagea véritablement dans la voie de la concertation durant l'année 1995-1996 en acceptant la participation du Réseau des archives du Québec (RAQ) à une étude du Comité des affaires professionnelles sur l'autoroute de l'information et en collaborant avec l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED) à propos de la sanction du nouveau programme de techniques de la documentation. (AAQ Rapport de la présidence 1995-1996)¹⁷ Ces tentatives furent suffisamment concluantes pour imposer la concertation et le partenariat comme thème de son congrès de 1996 à Rimouski.

À partir de 1996-1997, les exemples et les occasions de concertation se multiplient, autant dans les domaines des archives et de la gestion de l'information que dans ceux du

patrimoine et de l'histoire, autant sur la scène canadienne que sur la scène québécoise. La rédaction des RDDA avait été complétée et d'autres projets et programmes retenaient l'attention. Le *Rapport de la présidence* de 1996-1997 fait état de la présentation de mémoires sur l'autoroute québécoise de l'information (RAQ) et sur le projet de loi fédéral sur la révision de la *Loi sur le droit d'auteur* (BCA, CCA), et de la participation à la *Coalition pour la promotion de l'histoire au Québec*; celui de 1997-1998 souligne la participation à une rencontre avec le Groupe « inter-associatif » (ASTED, Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, Association professionnelle des techniciennes et techniciens en documentation, etc.) en vue de l'organisation d'un séminaire. En 1998-1999, l'Association est présente, par membre interposé, au sein du groupe de travail canadien sur la constitution du *Réseau canadien d'information archivistique* (RCIA) et elle s'inscrit au *Réseau historique* (Québec) et à la liste canadienne de discussion spécialisée regroupant les dirigeants des principales associations canadiennes intéressées par les archives. (AAQ Rapport de la présidence 1998-1999)¹⁸ L'année 1999-2000 est marquée par la signature de la Déclaration québécoise du patrimoine à titre de membre du Forum québécois du patrimoine réunissant plus d'une vingtaine d'organismes, la rédaction de commentaires sur les options technologiques du RCIA en collaboration avec le RAQ et l'analyse de la norme ISO 15489 sur la gestion des documents administratifs à l'invitation du Groupe des responsables en gestion des documents du gouvernement du Québec (GRGD). (AAQ Rapport de la présidence 1999-2000)

Cette nouvelle dynamique n'avait pas que des aspects favorables. Le Conseil commença à s'inquiéter du manque de direction de la concertation qui « se fait encore au gré du hasard, souvent en réaction à une demande extérieure ». Le Comité des affaires professionnelles s'était d'ailleurs mis à préparer « un document stratégique à cet effet ». (AAQ Rapport de la présidence 1998-1999, 7) C'est à l'assemblée générale du 2 juin 2000 que les membres en prirent connaissance et adoptèrent la *Politique concernant la concertation avec les organismes externes*. Le texte se caractérise par les liens étroits qu'il établit entre chacune de ses parties, de manière à lui donner la plus grande cohérence possible. Il identifie les groupes auxquels l'AAQ est susceptible de s'associer, décrit le contexte dans lequel cette association doit se faire, énonce les principes qui doivent la sous-tendre, définit les objectifs découlant de ces principes, détermine les mécanismes et stratégies utiles à l'atteinte de ces objectifs, répartit, enfin, les responsabilités entre les diverses instances de l'Association tout en proposant la création d'un poste de responsable de l'implantation et de l'application de la politique. Le Conseil se réserve toutefois l'exclusivité de la concertation avec le BCA et avec d'autres organismes, s'il y a lieu. (AAQ Politique 2000, 10)

La *Politique* détermine suivant un ordre hiérarchique précis, en conformité avec les valeurs proclamées dans les *Statuts* de l'Association et le *Code de déontologie*, les partenaires avec lesquels l'AAQ est susceptible de s'associer. Ce sont d'abord les groupes qui œuvrent dans le domaine de l'information organique et consignée, tels le Réseau des archives du Québec (RAQ), le Groupe d'archivistes de la région de Montréal (GARM), le Regroupement des services d'archives de la région de Québec (RSARQ), le Groupe des responsables en gestion des documents du gouvernement du Québec (GRGD)¹⁹ et l'*Association of Canadian Archivists* (ACA), puis les institutions associées, telles les Archives nationales du Canada et les partenaires stratégiques qui partagent

une ou des préoccupations de l'AAQ, tels l'Institut d'histoire de l'Amérique française (IHAF) ou la Société des musées québécois (SMQ). Enfin, l'Association pourra travailler en collaboration avec des services d'archives. (AAQ Politique 2000, 1)

La présentation de la *Politique* recommande diverses stratégies d'implantation. Ainsi, l'AAQ doit prendre l'initiative lorsque « ses intérêts et ceux de ses membres en dépendent » et, dans le cas contraire, de la laisser aux autres tout en ayant soin de « maintenir une relation cordiale avec chacun des intervenants du secteur ». Au départ, l'Association ne devrait pas hésiter à conclure des ententes avec les groupes qui « partagent le plus son désir de construire des ponts, peu importe le secteur » afin d'acquérir de l'expérience dans le partage des ressources, l'organisation d'activités de formation et de perfectionnement et la défense des intérêts professionnels. Par la suite, elle pourra établir des priorités au gré de la conjoncture et dans le cadre des plans triennaux. (AAQ Politique, 5 (Présentation))²⁰ Cela étant dit, la *Politique* insiste sur la relation privilégiée qui lie l'AAQ au Bureau canadien des archivistes, puisque cette relation lui permet d'agir à l'échelle du Canada et lui ouvre les portes du Conseil international des archives. (AAQ Politique, 5 (Politique)).

La mise en vigueur de la *Politique* débuta le 21 octobre 2000 quand le Conseil désigna la directrice générale responsable de la concertation, assistée de la deuxième vice-présidence. (AAQ, *La Chronique*, déc. 2000) Les rapports annuels de la Direction générale indiquent que le Conseil lui a délégué les relations avec les partenaires stratégiques, se réservant celles avec les groupes apparentés. Ainsi, l'Observatoire de la culture et des communications, un carrefour d'information rattaché à l'Institut national de la statistique du Québec, est chargé d'établir le portrait du milieu culturel et la classification des établissements de la culture²¹. Le Forum québécois du patrimoine exerce des pressions sur le ministère de la Culture et des Communications afin que le gouvernement du Québec adopte une politique du patrimoine. La Société du patrimoine politique du Québec souhaite coordonner la cueillette de l'information sur le patrimoine politique et voir à sa diffusion et à sa mise en valeur, en concertation avec les institutions intéressées au Québec et ailleurs. Le Conseil des ressources humaines du secteur culturel canadien pilote la préparation du « Profil des compétences ». (AAQ Rapport de la Direction générale 2001-2002 et suivants)

Du côté des groupes apparentés, l'AAQ poursuit le travail déjà commencé sur les scènes québécoise et canadienne. Au Québec, la concertation sert surtout à faire pression sur le ministère de la Culture et des Communications, tout d'abord en compagnie du RAQ, du GARM et du Regroupement des services d'archives de la région de Québec (RSARQ), à propos de la réduction du budget des Archives nationales et du rétablissement du programme *Soutien au traitement et à la mise en valeur des archives*. (AAQ Rapport de la présidence 2003-2004) La même coalition, augmentée cette fois du Regroupement des services d'archives privées agréés du Québec (RSAPAQ), rejeton de la *Loi sur les archives*, réclame peu après l'adoption par le Ministère d'une politique sur le patrimoine reconnaissant le rôle des archives et celui des archivistes comme intervenants professionnels majeurs. (AAQ Rapport de la présidence 2004-2005) Au Canada, elle continue de s'associer au BCA à propos du droit d'auteur et se retrouve au Comité canadien de description archivistique et au Comité des normes du CCA. (AAQ Rapport de la présidence 2001-2002) En 2003-2004, elle participe à l'organisation d'un

symposium conjoint AAQ-ACA-CCA sur l'avenir du système archivistique canadien tenu à l'Université Concordia (AAQ Rapport de la présidence 2003-2004)²² et, l'année suivante, s'associe à tous les regroupements d'archivistes et d'institutions d'archives québécois pour rédiger des commentaires sur un document d'orientation préparé par Bibliothèque et Archives Canada. (AAQ Rapport de la présidence 2004-2005)²³

Bien qu'il s'agisse davantage de partenariat que de concertation, nous croyons devoir mentionner quelques initiatives de l'AAQ sur la scène internationale en relation avec l'Association internationale des archives francophones. Ainsi, elle devint membre en 2001-2002 du Forum d'échange d'informations (AAQ Rapport de la présidence 2001-2002) et en 2005-2006, elle fournit au Portail international archivistique francophone la version électronique des références bibliographiques en langue française compilées dans la revue *Archives*. (AAQ Rapport de la Direction générale 2005-2006)²⁴

L'année 2006 marque une étape importante de la concertation comme moyen de promotion des archives grâce à l'adoption et à la promotion de *La Déclaration québécoise sur les archives* par l'AAQ et tous les groupes apparentés déjà mentionnés, plus le Regroupement des archivistes religieux, ARMA Montréal et la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec – Sous-comité des archivistes. Cette déclaration est non seulement une profession de foi dans les valeurs de l'archivistique et des archives, mais encore une invitation aux institutions et à la société à partager ces valeurs qui « contribuent à la démocratie et à la qualité de vie des citoyens »²⁵.

Publications

Les sondages réalisés auprès des membres indiquent que les publications de l'AAQ tiennent une place très importante; elles constituent même une des principales raisons pour lesquelles ils y adhèrent²⁶. La revue *Archives*²⁷ en est indiscutablement le vaisseau amiral puisqu'elle constitue le moyen privilégié de les informer sur les questions qui font débat et les problèmes à résoudre, de faire le point sur l'évolution et les réalisations de la profession au Québec et ailleurs. Elle sert évidemment à promouvoir l'archivistique québécoise au-delà des frontières québécoises et canadiennes²⁸.

Grâce, peut-être, à la grande stabilité de sa direction, le Comité de la revue a su planifier au cours de la période étudiée, parfois sous la forme de numéros doubles, la préparation de numéros thématiques susceptibles d'intéresser membres et non-membres. Ainsi, durant les années 1990, la revue regroupe dans une seule publication des articles portant sur les archives judiciaires (vol. 22, no 4), les technologies de l'information (vol. 26, nos 1-2, vol 29, no 1), l'évaluation des archives (vol. 28, no 1), ou encore les défis pour un nouveau millénaire (vol. 31, no 3). À l'occasion du Congrès international des archives de 1992, le Comité de la revue sortira un numéro double sur les divers aspects de l'archivistique québécoise, incluant la formation et les archives religieuses, de même que sur les archives des institutions assujetties à la *Loi sur les archives* (vol. 24, nos 1-2). Cette tendance s'est maintenue depuis le début des années 2000, illustrée par la parution de numéros consacrés à l'archivistique comparée (vol. 34, nos 1-2) et aux archives des francophonies nord-américaines (vol. 36, nos 1 et 2).

D'un autre côté, elle a continué de programmer des textes rejoignant les préoccupations des membres, dont plusieurs sur les archives électroniques et sur diverses

législations, dont le Code civil du Québec, en plus de reproduire des mémoires de l'AAQ et de diffuser, comme à l'accoutumée, des bibliographies (vol. 23, nos 1-2; vol. 31, nos 1-2 et 4) et des notes et bilans d'expérience.

La Chronique, quant à elle, est une publication mensuelle destinée à favoriser les échanges et les communications internes. Depuis les années 1990 en particulier, elle sert de diffuseur des communications adressées aux membres par le président et par les divers comités, tout comme elle permet à chaque Direction régionale de faire connaître ses activités. Des membres peuvent également y rendre compte d'activités et d'expériences personnelles ou encore y exprimer leurs opinions.

L'Association édite, en outre, trois collections qui s'adressent aussi bien aux membres qu'aux non-membres. La collection *Guides pratiques de gestion* comporte trois titres, dont deux portent sur la gestion des documents des associations professionnelles et autres organismes, soit un calendrier de conservation type et un guide de classification des documents, et l'autre sur le classement des archives personnelles et familiales²⁹. Le Comité de formation et de perfectionnement est à l'origine de la collection *Dossiers de perfectionnement* dont les deux titres parus sous l'appellation générale de *Dossier d'archivistique appliquée* traitent, pour le premier, de l'évaluation et du tri et, pour le second, de l'accroissement et de l'évaluation, ce dernier sur format cédérom³⁰. La collection *Cahiers d'exercices* découle du travail réalisé par les organisateurs de sessions de perfectionnement en matière de description. L'Association en a publié cinq jusqu'à ce jour : deux sur les RDDA et deux sur l'analyse documentaire en archivistique, dont un cahier consacré au matériel pédagogique et aux corrigés de chacune de ces activités, ainsi qu'un cahier sur l'analyse de contenu à différents niveaux pour toutes les catégories de documents visés par les RDDA, à l'exception des documents électroniques³¹. D'autres publications, certaines d'entre elles plus anciennes, sont également offertes moyennant paiement ou gracieusement³².

À travers de multiples activités, l'AAQ s'est efforcée d'assurer la promotion de l'archivistique et des archives. Ce bilan, même sommaire, démontre bien le dynamisme de ses membres à faire reconnaître leur discipline et leur profession aux différentes instances tant politiques qu'organisationnelles. Si les résultats n'ont pas été à la hauteur des attentes, il n'en demeure pas moins que les effets obtenus ont des répercussions positives sur la réputation de l'Association.

PROMOTION DE LA RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE

La reconnaissance professionnelle constituant une préoccupation majeure de ses membres, l'Association a, durant la période étudiée, entrepris plusieurs actions relatives à l'exercice de la profession et à ses exigences.

Définition des tâches

Lors du congrès de 1988, des représentants de l'Office des professions du Québec avaient clairement indiqué aux membres qu'il leur était inutile de songer à la constitution d'un ordre professionnel parce que leur type d'emploi et leur pratique ne répondaient pas aux critères de l'organisme. (AAQ Rapport Comité structures 1990, 6-8)³³ Il fallait

donc combler autrement le profond besoin de reconnaissance que la plupart d'entre eux souhaitaient obtenir de leurs employeurs et du public.

Tout d'abord, le Conseil donna suite à une résolution de l'Assemblée générale de 1988 en créant le Comité pour la préparation des listes de tâches dont le mandat consistait à déterminer la nature des tâches correspondant, en archivistique comme en gestion des documents, aux emplois de professionnel, de technicien et de commis. Dans un premier rapport daté de mai 1989, le comité disait avoir constaté le désordre régnant dans beaucoup de milieux de travail. De l'analyse des questionnaires remplis, peu nombreux il est vrai³⁴, il déduisait que tantôt des techniciens en documentation occupaient des emplois professionnels, tantôt des diplômés universitaires effectuaient des tâches de techniciens, tantôt des employés de soutien possédaient une formation universitaire ou une formation collégiale en techniques de la documentation. Les employeurs n'hésitaient pas à confier à des techniciens des responsabilités relevant normalement de professionnels, spécialement en gestion des documents. (AAQ, Rapport Comité tâches 1989, 2-3) De plus, les répondants se plaignaient de la dévalorisation du personnel engagé dans la gestion des documents et des archives par rapport aux employés des autres services et souhaitaient l'abolition de la distinction entre archiviste et gestionnaire de documents. Selon eux, le Conseil du trésor québécois devait reconnaître officiellement les fonctions d'archiviste et de technicien et technicienne en gestion des documents. (AAQ, Rapport Comité tâches 1989, 7-8) Son second rapport, daté d'avril 1990, tenta de mieux circonscrire les fonctions professionnelles et administratives des archivistes et des techniciens, tout en reconnaissant qu'elles pouvaient varier en fonction de la taille de l'employeur. Dans une petite entreprise, par exemple, une seule personne était susceptible d'assumer toutes les tâches. Conscients des limites de leur analyse, les auteurs recommandèrent de confier à un nouveau comité la responsabilité de définir clairement les niveaux de scolarité et d'expérience requis pour les emplois de professionnels et de techniciens. (AAQ, Comité listes tâches 1989-1990, 1-2)³⁵ Coïncidence heureuse, le Conseil recevait en même temps, le rapport final du Comité spécial sur les structures qui, s'inspirant des propositions d'un archiviste américain, concluait que l'AAQ devait viser « la professionnalisation de notre association en marge du cadre juridique de l'Office des professions du Québec ». (AAQ Rapport Comité structures 1990, 9-10)³⁶

Code de déontologie

Le Comité des affaires professionnelles, nouvellement formé, prit alors le dossier à son compte, s'attaquant en priorité à la rédaction d'un code d'éthique qui déterminerait à l'intention des membres les exigences associées à la pratique des ordres professionnels en ce qui a trait à leurs devoirs envers la société, les clients, la profession et l'association. Fortement inspiré des valeurs fondamentales inscrites dans les *Statuts*, le code d'éthique fut adopté au mois de juin 1991. (AAQ Rapport de la présidence 1990-1991) Souhaitant adapter le mieux possible ses us et coutumes à ceux des corporations professionnelles et voulant, tout à la fois, se conformer au code de déontologie adopté par le Conseil international des archives, l'AAQ transforma son code d'éthique en code de déontologie en juin 1996.

Politique sur la reconnaissance professionnelle

Le Comité travailla ensuite à la rédaction d'une politique sur la reconnaissance professionnelle. Intitulée *La reconnaissance professionnelle des membres de l'Association des archivistes du Québec Une question de crédibilité*, elle obtint l'aval de l'Assemblée générale le 3 juin 1993. Le texte réaffirme le caractère fondamental de l'archivistique, à savoir la gestion de l'information organique et consignée au service des organisations et du public et la constitution d'une mémoire organisationnelle et collective, et propose des actions en vue de sa reconnaissance à la fois par les employeurs et le public. Parmi ces actions, la politique recommande la catégorisation des membres individuels, l'organisation de groupes d'intérêt fondés sur les spécialités, la mise en place de mécanismes d'identification et, ultérieurement, d'évaluation des compétences et la préparation d'un annuaire complet mettant « en lumière » le champ d'expertise, la formation et les compétences de ses membres. Le tout devait comporter des campagnes d'information à l'intention des employeurs des secteurs public et privé ainsi que des institutions de formation et de leurs clientèles. (AAQ *La Chronique* nov. 1993, 21-24) La politique inclut un tableau définissant trois catégories de membres individuels, soit les professionnels, les techniciens et les étudiants, avec, pour les deux premières, une description de la formation requise et des fonctions. (AAQ *La Chronique* nov. 1993, 24)³⁷

Au départ, les membres pouvaient eux-mêmes inscrire la catégorie à laquelle ils estimaient appartenir et cette dernière se retrouvait sur leur carte de membre. Un peu plus de trois ans après l'adoption de la politique, 62% des membres se déclaraient professionnels et 10%, techniciens. Selon l'Association, ces chiffres confirmaient sa crédibilité comme groupe de pression auprès des gouvernements et des employeurs. (AAQ *La Chronique* mai 1997, 24) Cette catégorisation des membres fut suivie de la production et de la distribution de milliers de dépliants auprès des employeurs afin de leur faire connaître les avantages d'embaucher des membres de l'AAQ³⁸. Un sous-comité du Comité des affaires professionnelles fut même mis sur pied en 1998 pour étudier les moyens de faire reconnaître la profession d'archiviste dans les conventions collectives de travail. (AAQ Rapport de la présidence 1998-1999) Qualifiant de « problème chronique » le peu de reconnaissance de la profession en milieu de travail, le comité semble s'être résigné à reporter ses espoirs sur le programme de certification. (AAQ Rapport du CAP 2000-2001)³⁹

Certification

Suivant en cela une des recommandations de la politique sur la reconnaissance professionnelle⁴⁰, l'Association décida de passer à l'étape de la certification, non sans éprouver quelque difficulté à mettre en place les mécanismes requis. (AAQ Rapport de la présidence 1995-1996) Finalement, le comité ad hoc nommé à cet effet entreprit l'étude des premiers dossiers au mois de septembre 1997. (AAQ *La Chronique* déc. 1998, 9) L'AAQ prévoyait que la majorité, sinon l'ensemble de ses membres, obtiendrait leur certification au bout d'une période de trois à cinq ans, et que cela inciterait les employeurs à faire de l'appartenance à l'AAQ un critère de sélection. (AAQ *La Chronique* fév. 1998, 3)⁴¹ Les critères utilisés tenaient à la scolarité et à l'expérience, celle-ci pouvant compenser les déficiences de celle-là. Pour être reconnus professionnels, les candidats

devaient posséder un diplôme universitaire de deuxième cycle incluant une formation en archivistique, un diplôme universitaire de premier cycle incluant un certificat en archivistique ou encore un diplôme de premier cycle et un certificat en archivistique. En l'absence d'une formation archivistique de base, les diplômés de premier et de deuxième cycle et ceux qui avaient complété un ou deux ans de scolarité universitaire pouvaient compenser une année de scolarité universitaire en archivistique par deux ans d'exercice de tâches professionnelles. Cette exigence passait de deux à trois ans pour ceux qui ne possédaient aucune formation universitaire. En ce qui concerne les techniciens, deux ans d'exercice de tâches de technicien en archivistique équivalaient à une année de scolarité. Les candidats devaient fournir une description officielle de tâches signée par leur employeur. D'une certaine manière, l'Association s'attribuait, d'une part, le pouvoir de juger la valeur de la formation dispensée par les universités et les cégeps et, d'autre part, la capacité de déterminer celle de l'expérience acquise. (AAQ *La Chronique* déc. 1998, 9-10) Le Comité de certification obtint le statut de comité permanent en 1999. Son premier rapport annuel indique que les candidatures les plus nombreuses furent le fait des membres professionnels puisque, depuis le début de ses opérations, le comité avait reconnu deux cent vingt-trois d'entre eux par rapport à neuf techniciens. (AAQ Rapport du Concert 1999-2000) Au cours des années suivantes, le comité proposa diverses mesures visant à accélérer le processus, dont la coordination des demandes d'adhésion et de renouvellement avec celles de certification (AAQ Rapport du Concert 2000-2001) et l'accès au statut de membre professionnel réservé aux seuls candidats acceptés. (AAQ Rapport du Concert 2001-2002) En annonçant en 2002-2003 que l'Association comptait 395 membres certifiés sur 576, le comité signalait que la scolarité (ou la formation) prenait une place de plus en plus grande en regard de l'expérience. (AAQ Rapport du Concert 2002-2003) Les rapports subséquents font état des progrès réalisés et de la constance du nombre de candidatures, mais aussi des certifications refusées. (AAQ Rapport du Concert 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006) Néanmoins, la certification de tous les membres demeure un idéal difficile à atteindre puisque, à l'exclusion des étudiants, l'AAQ ne comptait en 2006 que 64,3 % de membres individuels certifiés⁴².

Formation et perfectionnement⁴³

La reconnaissance professionnelle est non seulement tributaire des diplômes et de l'expérience, mais encore de la capacité de résoudre les problèmes soulevés par des exigences et des besoins nouveaux. Aussi, l'AAQ s'est-elle toujours souciee de la formation et du perfectionnement de ses membres par le biais d'un comité ad hoc de soutien au perfectionnement. (Gagnon-Arguin 1992 *Archives* 24, 1-2 : 23-25) La « réforme » proposée par le Comité d'orientation amena l'Association, contexte canadien aidant, à lui accorder une attention toute particulière.

À plusieurs égards, l'année 1989-1990 fut une année de transition. On y assista, en effet, à la rédaction, en collaboration avec l'ACA, d'un document stratégique sur la formation et le perfectionnement intitulé *Plan d'action pour l'élaboration d'une stratégie nationale sur la formation et le perfectionnement en archivistique au Canada* en vue de sa présentation au Conseil canadien des archives. (AAQ Rapport de la présidence 1989-1990)⁴⁴ Par ailleurs, l'Association hérita de la responsabilité de

l'initiation à la version française des *RDDA* en raison de l'abandon du programme de formation du Comité de planification sur les normes de description. (AAQ Rapport de la présidence 1989-1990)⁴⁵ En conséquence des tâches nouvelles qui lui seraient bientôt assignées, le Comité de soutien au perfectionnement recommanda au Conseil la création d'un comité permanent chargé de promouvoir et coordonner les activités de perfectionnement et habilité à remettre des attestations aux participants. (AAQ Rapport de la présidence 1989-1990)

La présentation du *Plan d'action* au Conseil canadien des archives en février 1991 (AAQ Rapport de la présidence 1990-1991) et l'approbation, quelques mois plus tard, par le Conseil du projet de *Code d'éthique* entraînèrent au mois de mai suivant la transformation du Comité de soutien au perfectionnement en comité permanent de formation et de perfectionnement. Outre la promotion et la coordination du perfectionnement de même que le contrôle de sa qualité, le comité se voyait confier la responsabilité d'établir les objectifs, la stratégie et les politiques et de déterminer les mécanismes de fonctionnement appropriés⁴⁶. Cette mission découlait explicitement du *Code d'éthique* qui sera adopté par l'assemblée générale de juin. Le chapitre 4 du *Code* énonçait, entre autres, que les membres de l'Association devaient « tenir à jour leurs connaissances afin de s'assurer de conserver la compétence requise pour accomplir efficacement leurs fonctions⁴⁷ ». De par son mandat, le comité était appelé à collaborer étroitement avec les cinq sections régionales qui venaient de remplacer les sections archives historiques et gestion des documents.

En 1991-1992, le comité entreprit la rédaction d'un projet de politique (AAQ Rapport de la présidence 1991-1992) qui, après de multiples discussions et consultations, aboutit à l'adoption par l'assemblée générale de juin 1993 de la *Politique concernant la formation et le perfectionnement*. Fait à noter, cette dernière, qui définit le cadre d'action du comité pour les années à venir, fut approuvée par l'assemblée générale le même jour que celle sur la reconnaissance professionnelle⁴⁸. La politique établit un partage de responsabilités entre le Comité de formation et de perfectionnement et les sections régionales. Le comité planifie et coordonne les activités de perfectionnement impliquant plus d'une section régionale et prépare les demandes de subvention qu'il soumet à l'approbation du Conseil, tandis qu'il revient aux sections régionales, qu'il doit soutenir et encadrer, de déterminer les besoins des membres et d'y pourvoir où qu'ils soient sur leurs territoires respectifs. Le document prévoit la préparation de cours sur vidéo « ou tout autre moyen technique » pour les membres pouvant difficilement se déplacer. Enfin, le comité représente l'Association dans toute activité de formation et de perfectionnement ou auprès de tout organisme engagé ou intéressé dans ce domaine. Comme les activités de formation et de perfectionnement de l'AAQ s'inscrivent dans les programmes établis à l'échelle canadienne, ses membres devront mettre en application la politique en collaboration avec le Comité du plan d'action pour l'élaboration d'une stratégie nationale sur la formation et le perfectionnement en archivistique au Canada du BCA et à s'unir au Centre canadien d'information et de documentation en archivistique pour constituer et tenir à jour un répertoire de sujets de perfectionnement et un répertoire de conférenciers potentiels. (AAQ *Politique formation* 1993, 3-8)

Lorsque l'on considère les activités de perfectionnement offertes aux membres durant les années 1990 et 2000, on s'aperçoit, d'une part, que l'Association a tenté de

conserver un équilibre entre la consolidation des pratiques archivistiques et les nouvelles exigences imposées à la profession par les technologies de l'information, d'autre part, qu'elle s'est efforcée de tenir ses membres à jour à propos des lois affectant directement leur travail, des outils de gestion susceptibles de leur rendre service et des programmes canadiens en archivistique auxquels elle s'était associée.

La consolidation des pratiques archivistiques touche l'évaluation et l'acquisition, la description et la préservation. Les activités de perfectionnement traitant des questions d'évaluation et acquisition et de préservation se tiennent lors des journées précongrès⁴⁹ ou dans les régions⁵⁰. Celles consacrées à la préservation sont particulièrement nombreuses et fréquentes, car il faut informer sans cesse les membres de l'évolution des techniques et des méthodes et des erreurs à éviter. Elle accorde, bien entendu, une attention particulière à la description en raison de la publication des *Règles pour la description des documents d'archives*. Après avoir organisé quelques sessions de formation dans diverses régions (AAQ Rapport de la présidence 1991-1992), l'Association décida de privilégier la préparation de séminaires pour formateurs de façon à rejoindre rapidement le plus grand nombre possible. Grâce à deux généreuses subventions du CCA et de la Conférence canadienne des arts (AAQ Rapport de la présidence 1993-1994), un séminaire de cinq jours se tint à Montréal au mois de novembre 1994. Les responsables produisirent à cette occasion un volumineux cahier d'exercices de même qu'un cahier contenant la documentation pédagogique et les corrigés⁵¹.

La publication des derniers chapitres des *RDDA* et la conclusion des travaux du Comité de planification au mois de mars 1996 entraîne progressivement la fin des sessions intensives de formation. Toutefois, cela ne signifie pas que le comité s'en désintéresse puisqu'il offre en 1998 une session de formation précongrès à l'intention des gestionnaires de documents administratifs (AAQ Rapport Comité de formation 1998-1999) et que les membres sont invités à prendre connaissance du nouveau chapitre sur les documents électroniques élaboré par le Conseil canadien des archives lors du congrès de 2004. (AAQ Rapport Comité de formation 2004-2005)

Afin de favoriser la préparation de descriptions de qualité, l'AAQ mettra l'accent sur la diffusion des méthodes d'analyse documentaire, avant même la conclusion des travaux du Comité de planification sur les normes de description. (AAQ Rapport de la présidence 1995-1996)⁵² De 1996-1997 à 2000-2001, le Comité de formation et de perfectionnement et les sections régionales organiseront presque chaque année des séminaires de deux jours traitant, entre autres, des langages documentaires et de l'indexation (AAQ Rapport Comité de formation 1997-1998 et 1998-1999) et de l'analyse de contenu à différents niveaux de toutes les catégories de documents décrites dans les *RDDA*, à l'exception des documents électroniques. (AAQ Rapport Comité de formation 1998-1999 et 1999-2000)

Les technologies de l'information et les documents produits ou créés par des moyens électroniques firent l'objet d'une attention particulière durant toute la période étudiée. Que ce soit au niveau québécois ou régional ou encore lors de la formation précongrès, l'Association organise régulièrement des activités sur la gestion des documents électroniques, dont plusieurs portent sur des aspects directement reliés aux pratiques archivistiques tels le calendrier de conservation (AAQ Rapport Comité de formation 1999-2000), la classification (AAQ Rapport Comité de formation 2004-2005),

le versement de documents numériques et leur intégration dans les fonds d'archives et la gestion électronique des documents. (AAQ Rapport Comité de formation 2005-2006)⁵³

Du côté des lois, l'Association visa à informer ses membres de leurs exigences et des moyens d'y répondre. Ils devaient connaître les impacts du nouveau Code civil et des amendements aux législations sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels dans les secteurs public et privé. (AAQ Rapport de la présidence 1992-1993 et 1994-1995) Ils ne pouvaient ignorer ceux de la législation fédérale sur les droits d'auteur à cause des contraintes imposées à la diffusion et à la reproduction, d'autant plus que le BCA avait créé un comité sur cette question controversée. (AAQ Rapport Comité de formation 1999-2000) L'Association veilla également à préparer les archivistes et techniciens du milieu municipal en vue des chambardements provoqués par les fusions municipales. (AAQ Rapport Comité de formation 2002-2003)

Comme les autres domaines liés à l'administration, l'archivistique est soumise à l'influence d'outils de gestion de plus en plus perfectionnés. L'AAQ s'est donc employée à fournir à ses membres les moyens de s'initier à la promotion d'un service de gestion des documents administratifs et des archives, (AAQ Rapport de la présidence 1994-1995) à la mise sur pied (AAQ Actes congrès Rimouski 1996, 10-32) et au marketing d'un centre d'archives (AAQ Rapport Comité de formation 1999-2000) de même qu'à l'élaboration de politiques. (AAQ Rapport Comité de formation 2002-2003) Elle leur a proposé l'apprentissage de méthodes et techniques relatives à l'évaluation des besoins des usagers (AAQ Rapport Comité de formation 2000-2001) et à leur participation à la « gestion intégrée de l'actif documentaire » (AAQ Rapport Comité de formation 2003-2004), à l'intégration de l'archivistique dans les systèmes d'information (AAQ Rapport Comité de formation 2001-2002) et à la gestion de projets. (AAQ Rapport Comité de formation 2004-2005)

Faisant partie intégrante du système archivistique canadien, qui subventionne le gros de ses activités de formation et de perfectionnement⁵⁴, l'AAQ adhère tout naturellement aux programmes qu'il destine à l'ensemble du pays⁵⁵. Voulant profiter rapidement de l'existence des normes de description, le Conseil canadien des archives conçu en 1997 le projet d'exploiter l'Internet aux fins de faciliter l'accès aux documents d'archives et, visibilité oblige, d'affirmer la présence de la communauté archivistique sur l'autoroute de l'information. Le *Réseau canadien d'information archivistique* (RCIA), né de cette initiative et devenu opérationnel à partir d'octobre 2001, entraîna l'organisation d'activités destinées à en faciliter l'implantation : séminaires de deux jours à Québec et Montréal, conférences d'une demi-journée dans les autres régions sur la diffusion des archives au moyen d'Internet. (AAQ Rapport Comité de formation 2000-2001)⁵⁶ Assumant son statut d'association canadienne, l'AAQ aida le Réseau de diffusion des archives du Québec (RDAQ) à se brancher sur le réseau canadien (AAQ Rapport Comité de formation 2000-2001)⁵⁷ et se chargea de la production d'un guide de formation s'adressant aux archivistes francophones hors Québec. (AAQ Rapport Comité de formation 2002-2003) Conséquence peut-être de la production de ce guide, le Comité de formation et de perfectionnement reçut des demandes d'aide d'archivistes francophones du Nouveau-Brunswick et de la Colombie-Britannique (AAQ Rapport Comité de formation 2003-2004) à la disposition desquels il put mettre un CD-ROM

s'inspirant du dossier d'archivistique appliquée sur l'évaluation et le tri. (AAQ Rapport Comité de formation 2002-2003) Dans le même ordre d'idées, une journée de formation précongrès fut consacrée en 2002 aux diverses utilisations du *Profil des compétences*, auquel il a été fait allusion plus haut. (AAQ Rapport Comité de formation 2002-2003)

Durant la période qui nous intéresse ici, il apparaît nettement que l'Association cherche à s'imposer comme porte-parole incontournable des membres de la profession et principal acteur dans le domaine du perfectionnement en archivistique⁵⁸. C'est ainsi qu'elle conclut des ententes de partenariat avec l'ARMA (AAQ Rapport de la présidence 1996-1997), le GARM (AAQ Rapport de la présidence 1997-1998), et le Réseau des utilisateurs et des diffuseurs d'archives de l'est du Québec (RUDAEQ) (AAQ Rapport de la Direction générale 2001-2002), demanda à la Société québécoise du développement de la main d'œuvre et au Conseil canadien des ressources humaines dans le secteur culturel de l'inscrire dans ses programmes (AAQ Rapport de la présidence 1995-1996)⁵⁹ et entreprit des démarches auprès des maisons d'enseignement collégial et universitaire en vue de les convaincre d'accepter sa participation à la conception de programmes de formation continue et à la révision des programmes de premier et de deuxième cycle. (AAQ Rapport Comité de formation 2001-2002 et Rapport de la présidence 2004-2005 et 2005-2006) Nous ne sommes pas en mesure d'apprécier l'impact de ces démarches, mais elles démontrent combien l'AAQ travaille alors à assurer la compétence de ses adhérents et à faire reconnaître l'utilité de l'archivistique par les employeurs et le public.

La reconnaissance professionnelle étant au cœur de ses préoccupations (AAQ *La Chronique* sept. 2001)⁶⁰, nous voudrions, en terminant, souligner deux initiatives qui débordent largement le cadre des activités habituelles dans ce domaine. La première concerne l'attribution d'un prix du Québec, en l'occurrence le prix Gérard-Morisset, à un membre de la profession impliqué depuis longtemps dans son développement au Québec et dans le rayonnement de l'archivistique québécoise au Canada et à l'étranger. Commencées en 1997⁶¹, les démarches de l'AAQ aboutirent finalement en 2002 avec l'attribution du prix à Carol Couture. L'archivistique obtenait ainsi – enfin! – sa reconnaissance comme discipline liée à la conservation et à la diffusion de ce qu'il est convenu d'appeler le patrimoine québécois. Davantage tournée vers l'avenir, la seconde regarde l'adoption d'une stratégie d'intervention à propos de la normalisation des technologies de l'information, suivie de la création du Comité sur la normalisation des documents technologiques. Ce faisant, l'AAQ déclare son intention de passer à un autre stade et de convaincre le Bureau de normalisation du Québec de l'admettre à titre d'intervenant dans un domaine où elle se sait directement concernée. (AAQ Rapport de la présidence 2001-2002 et 2002-2003)⁶²

FONCTIONNEMENT

Le Comité d'orientation s'était exprimé très clairement au sujet du fonctionnement de l'Association. Il s'était fait à cet égard le porte-parole des doléances « unanimes » des membres à propos du manque de suite dans les actions du Conseil et des autres instances administratives, ainsi que des carences de l'administration financière. Il avait même tenu compte des solutions qu'ils avaient proposées, notamment l'extension du mandat de la présidence, la mise en place d'un système de gestion intégré et l'établissement de mécanismes permettant une meilleure représentation des intérêts des régions. (AAQ

Comité d'orientation 1989, 4) Le comité en déduisait que leur insatisfaction découlait de l'incapacité de l'Association de se donner une administration dynamique et efficace et de résoudre ses difficultés financières (AAQ Comité d'orientation 1989, 7-8), incapacité qu'il attribuait à trois facteurs : a) la difficulté manifeste d'accomplir simultanément une véritable planification de ses programmes et une gestion rationnelle de ses ressources, d'en suivre la réalisation et de procéder à des contrôles et évaluations; b) la lourdeur de la structure fondée sur la reconnaissance de deux champs de spécialisation, lourdeur à l'origine des hésitations continues entre approches de gestion centralisatrices et décentralisatrices; c) la difficulté d'assurer un financement soutenu de ses activités entraînée, en partie du moins, par la récente hausse des cotisations, la baisse du « membership » et le doute éprouvé par les membres quant au devenir de leur association. (AAQ Comité d'orientation 1989, 9)

Pour remédier à ces difficultés, le comité proposait : a) l'implantation de mécanismes de gestion intégrée comportant la définition d'orientations, la détermination d'objectifs, le suivi des réalisations et l'élaboration d'un processus de contrôle et d'évaluation; b) le prolongement du mandat de l'exécutif à deux ans au moins; c) l'établissement d'un secrétariat permanent à plein temps; d) la restructuration de l'Association par la substitution de nouvelles instances régionales « autonomes, responsables et imputables » aux sections Gestion des documents et Archives historiques et leur représentation au Conseil. Et il préconisait d'enclencher le processus lors de l'assemblée générale annuelle de juin 1989 afin que celle de 1990 se prononçât sur les moyens et mécanismes élaborés par le Conseil. (AAQ Comité d'orientation 1989, 11-12) Effectivement, plusieurs des recommandations du comité furent adoptées sous forme de résolutions lors du congrès de 1989 (AAQ Assemblée générale 1989). Durant les deux années qui suivirent, le Conseil accueillit des représentants des régions, créa deux comités permanents, celui des affaires professionnelles et de la formation et du perfectionnement, constitua un comité d'orientation bureautique chargé de superviser l'achat d'équipements informatiques et de veiller à l'amélioration des bases de données. Un manuel de procédures concernant les programmes informatiques utilisés ainsi qu'un guide de gestion destiné à informer les responsables de comités et de régions de leurs tâches administratives furent produits. (AAQ Rapport de la présidence 1989-1990, 1990-1991 et 1991-1992) L'assemblée générale de 1988 avait même devancé le Comité d'orientation en désignant un directeur général qui œuvra bénévolement pendant deux ans seulement, mais assez longtemps, tout de même, pour jeter les bases d'un secrétariat permanent installé dans des locaux fournis gracieusement par les Archives nationales du Québec. En plus de rapatrier les archives de l'Association et de faire procéder à la classification des dossiers actifs et à l'élaboration d'un calendrier de conservation, il avait supervisé la mise à jour des dossiers et de la liste des membres, amélioré la gestion des finances et des abonnements à la revue *Archives* et collaboré à l'analyse des besoins informatiques de l'Association par une firme-conseil. Pendant cette courte période, le Conseil et le Comité exécutif purent compter sur quelqu'un pour préparer les dossiers de réunions et en assurer le suivi. (AAQ Rapport du Directeur général 1988-1989) Peu avant son départ, l'Association procédait à l'engagement à temps partiel d'une secrétaire administrative permanente. (AAQ *La Chronique* nov. 1989, 2)

Il faut souligner l'impact de cet engagement sur l'amélioration de la gestion interne de l'AAQ, de ses services aux membres et de ses relations avec l'extérieur. La

secrétaire administrative, en assurant une permanence, a maintenu à jour les opérations courantes de l'Association. Elle a favorisé la réalisation des activités entreprises par les différents conseils d'administration et ses comités. Elle a pu répondre aux diverses demandes venant de l'extérieur et des membres eux-mêmes. Cet engagement constituait donc un pas important vers l'assainissement de la gestion de l'AAQ et ses effets positifs se font toujours sentir.

Stratégie d'encadrement

La clôture du Congrès international des archives de 1992 marqua la relance définitive de la réforme amorcée. Soucieuse de répondre aux doléances recueillies par le Comité d'orientation, l'AAQ, sans doute inspirée par le Comité des affaires professionnelles, développa une approche stratégique comprenant politiques, planification à court et moyen terme, comités d'étude et groupes de travail et le recours systématique aux sondages. Dès l'assemblée générale annuelle de juin 1993, elle adopte la politique sur la reconnaissance professionnelle des membres et celle sur la formation et le perfectionnement préparées respectivement par le Comité des affaires professionnelles et celui de la formation et du perfectionnement, puis inaugure à l'automne l'ère des plans triennaux d'orientation dans le but de bien cerner les objectifs à poursuivre et de définir les moyens d'y parvenir dans un environnement devenu extrêmement changeant. Portant sur les années 1993 à 1996, le premier plan établit seize objectifs, définit les actions à entreprendre, indique les responsables et détermine les échéances. Notons, parmi les objectifs, la catégorisation des membres pour stimuler la reconnaissance professionnelle auprès des employeurs, l'intervention publique sur toutes questions relatives à la gestion de l'information organique et consignée, la formation et le perfectionnement, la création de groupes d'intérêts à l'intérieur de l'Association ainsi que des mesures visant à améliorer son fonctionnement et à favoriser son rapprochement avec les autres associations et les organismes reliés à la profession. Notons également l'intention déclarée de procéder à l'évaluation des actions entreprises. (AAQ *La Chronique* janv. 1994, 21-24) Il est convenu que le plan triennal sera actualisé chaque année par l'élaboration d'un plan d'action annuel. Qui plus est, *La Chronique* devient l'organe officiel de diffusion de l'information au sein de l'AAQ. (AAQ Rapport de la présidence 1993-1994) On y publie des nouvelles extraites des rapports d'activités des comités et des régions ; on y reproduit des documents officiels et des textes d'officiers de l'Association, notamment le « Mot du président ». À l'avenir, les orientations triennales seront soumises à l'approbation de l'assemblée générale afin de responsabiliser et mobiliser les membres.

Cela dit, la situation financière de l'AAQ demeure fragile. C'est pourquoi, dans le but avoué de réduire les dépenses et d'augmenter les revenus, le Conseil institua en 1993 le Comité spécial sur le fonctionnement pour étudier les mandats et statuts des comités permanents de même que les modes de fonctionnement d'associations comparables. Le comité arrive à la conclusion qu'il est devenu indispensable de créer un poste de direction générale. S'inspirant de leurs discussions avec le directeur général de l'ASTED, ses membres sont convaincus qu'en assurant « une continuité dans les prises de décision, la conduite des affaires et le suivi des réalisations », une direction générale permettrait « aux membres du Conseil d'administration de dégager une vision à long terme et de consacrer leurs énergies au développement de l'organisme professionnel ». Selon eux

toujours, l'existence d'une direction générale amènerait une diminution des coûts de fonctionnement en réduisant le recours aux comités spéciaux et faciliterait le recrutement des candidats aux postes d'administrateurs de l'AAQ. (AAQ Rapport préliminaire Comité fonctionnement 1995, 1-2) Le Conseil retint sa proposition et le pressa de lui faire des suggestions concernant le financement du poste. (AAQ 2^e Rapport Comité fonctionnement 1995, 1-2) Les nouveaux défis que l'Association s'était fixés exigeaient la mise sur pied d'un soutien administratif beaucoup plus structuré. Pour des raisons liées à sa situation financière, l'embauche d'un directeur général fit l'objet d'une discussion serrée au sein du Conseil et du Comité exécutif⁶³ et une nouvelle grille de cotisation, jugée plus équitable, fut adoptée sur la base des revenus des membres⁶⁴. De plus, on proposa d'inviter ces derniers à contribuer une somme supplémentaire de 50 \$ en échange du statut de membre de soutien. Le président annonça ces mesures à l'assemblée générale de 1996 en même temps que la décision d'engager une personne au poste de directeur général pour un an à raison de trois jours par semaine. (AAQ Rapport de la présidence 1995-1996) La personne choisie entra en fonction au mois d'août 1996, à temps pour la réunion de planification annuelle du Conseil d'administration.

Direction générale

La création du poste de direction générale marqua une étape importante dans la réforme du fonctionnement de l'Association, car elle lui conféra, à la fois, une flexibilité et une rigueur administrative qu'elle avait rarement connues jusque là.

Par la nature des services qu'elle pouvait rendre, la direction générale a tôt fait de contribuer à alléger la tâche des membres du Comité exécutif, du Conseil et des comités en assumant les responsabilités administratives qui leur étaient antérieurement dévolues. Ainsi, la direction générale prend en charge, à titre expérimental d'abord, puis de façon permanente, la gestion des inscriptions et des finances de tous les congrès annuels à partir de celui de Magog en 1998, permettant au Comité du congrès annuel de consacrer ses énergies au programme. (AAQ Rapport de la Direction générale 1997-1998 et 1998-1999) Elle prépare les dossiers de demandes de certification soumises au Comité de certification. Elle voit à ce que les activités de formation et de perfectionnement et les congrès annuels bénéficient de la déduction fiscale offerte aux employeurs en vertu de la loi québécoise sur la formation de la main-d'œuvre. (AAQ Rapport de la Direction générale 1997-1998) Elle s'occupe de l'aspect administratif et financier des demandes de subventions destinées à la formation et au perfectionnement. (AAQ Rapport de la Direction générale 1997-1998) Grâce à de nouveaux équipements informatiques prêtés par les Archives nationales du Québec et à la mise à jour des logiciels, elle améliore la gestion. (AAQ Rapport de la Direction générale 1997-1998) À partir de 2001, le Conseil lui confie une partie des responsabilités de la concertation, conformément à la politique adoptée par l'assemblée générale. (AAQ Rapport de la Direction générale 2001-2002) D'autre part, la direction générale travaille à réduire les dépenses de fonctionnement et à accroître les services aux membres. En ce qui a trait aux économies, il faut signaler la diminution des frais bancaires et de la téléphonie, l'obtention, pendant un court laps de temps il est vrai, d'un don de papier de la compagnie Domtar qui servira à imprimer la papeterie de l'AAQ et *La Chronique*. (AAQ Rapport de la Direction générale 1997-1998) On doit également parler du recours durant la saison estivale aux programmes

Carrière-Été et *Jeunesse Canada au travail*, le premier utilisé pour améliorer la qualité visuelle des documents que l'Association produit et exécuter des tâches administratives, le second pour traiter les archives de l'Association, appliquer le calendrier de conservation ou encore indexer les procès-verbaux. (AAQ Rapport de la Direction générale 1998-1999 et suivants) Outre l'accroissement progressif des heures de bureau et les visites dans les régions, la direction générale tient à jour le répertoire des membres, et crée une banque de données favorisant la jonction des offres d'emplois et des offres de services au moyen du nouveau site Internet de l'AAQ ou autrement. En outre, elle fait profiter les membres de rabais dans les domaines de l'assurance de dommages, l'hôtellerie, la location d'automobiles et Internet. (AAQ Rapport de la Direction générale 1997-1998 et suivants) La direction générale travaille également en collaboration avec le Comité de promotion en appuyant les efforts d'une démarcheuse de commandites pour le Congrès, la revue *Archives*, *La Chronique* et les autres publications de l'AAQ et en faisant des placements publicitaires dans les revues d'autres associations et dans divers guides et répertoires. (AAQ Rapport de la Direction générale 1998-1999) Par ailleurs, elle s'occupe de la production d'objets promotionnels ordinaires tels t-shirts, porte-clés, épinglettes (AAQ Rapport de la Direction générale 1997-1998) ou d'objets propres à rehausser l'image corporative de l'Association telles les pochettes contenant documents de base et dépliants remis aux nouveaux et nouvelles, mais qui peuvent aussi servir à informer les employeurs des services offerts par l'Association et ses membres. (AAQ Rapport de la Direction générale 2005-2006) Le taux de satisfaction à l'endroit de la direction générale dénote le bien-fondé de la décision du Conseil et répond au besoin d'une plus grande rigueur administrative exprimé par les membres. Cela n'empêche pas un certain nombre d'entre eux d'y voir une menace aux pouvoirs du président⁶⁵. (AAQ Rapport sur fonctionnement et structures 2001, 7)

Comités et groupes de travail

À l'exemple de toute organisation, l'AAQ fait appel à des comités permanents pour l'assister dans l'accomplissement de son mandat. Par ailleurs, elle a souvent besoin de confier temporairement à de petites équipes le soin d'étudier un problème ponctuel et de lui proposer des solutions. Dans les pages précédentes, nous avons eu fréquemment l'occasion de mentionner la contribution des uns et des autres à la bonne marche de l'Association.

En ce qui concerne les comités permanents, plusieurs d'entre eux existaient bien avant 1988, parce que leur tâche répondait à des besoins identifiés depuis longtemps. C'est le cas des comités de la revue *Archives* et de *La Chronique*, du Comité des prix annuels et du Comité organisateur du congrès annuel. Par leur nature, ces comités, les deux derniers notamment, remplissent des fonctions précises, en lien avec la direction bien sûr, mais sans beaucoup de prise sur la définition de ses orientations fondamentales. Le plus récent comité permanent, celui du site Web (1999), chargé de faciliter les communications internes et externes et de mieux faire connaître les activités et les initiatives de l'Association, possède un statut à peu près équivalent.

Les autres comités permanents créés durant les années 1990 exercent, en vertu de leur mandat, une influence beaucoup plus grande. Le Comité des affaires professionnelles, dont le responsable possède le statut d'observateur aux réunions du

Conseil, participe directement à la promotion de l'archivistique et des archives et à la défense des intérêts de l'AAQ par l'élaboration des interventions liées directement aux orientations qu'elle choisit et, même, par la formulation de ces orientations. Au début, il prépare les mémoires à propos de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et du Rapport quinquennal de la Commission d'accès à l'information. Il collabore, quand il ne les rédige pas lui-même, à la rédaction des politiques soumises par le Conseil à l'approbation de l'assemblée générale. De plus, il exerce une fonction critique à l'intérieur de l'Association et plusieurs comités spéciaux et groupes de travail ne sont, en réalité, que des sous-comités du Comité des affaires professionnelles. Avec le temps, il est devenu le groupe de réflexion qui inspire les stratégies de l'AAQ dans la plupart des domaines correspondant à sa mission. De son côté, le Comité de formation et de perfectionnement assume une responsabilité fondamentale de l'Association qui est d'accroître la capacité de ses membres de relever les défis posés par la concurrence existante en matière de gestion de l'information et par l'évolution des méthodes de travail inspirées non seulement par les nouvelles technologies, mais encore par le développement des sciences de l'information. Et il doit le faire en ayant toujours à l'esprit les valeurs primordiales qui distinguent l'archivistique des autres disciplines concurrentes. Le Comité de certification, pour sa part, occupe une place essentielle dans l'édifice que l'AAQ s'efforce de construire en marge des ordres professionnels, puisque sa tâche consiste à définir les exigences rattachées à l'exercice de la profession d'archiviste.

C'est à l'intérieur de ces comités permanents ou ad hoc que se manifeste le plus concrètement l'engagement des membres envers l'Association. À chaque année, le président ou la présidente publie les noms des quelque cent personnes qui ont travaillé dans ces différents comités.

Directions régionales

Le Comité pour la préparation des listes de tâches avait noté le souhait des membres de voir abolie la distinction entre archivistes et gestionnaires de documents et le Comité d'orientation avait recommandé en lieu et place des sections gestion des documents et archives historiques, trop cloisonnées, la constitution de sections régionales tournées vers l'interdisciplinarité. En se rendant aux conclusions des deux comités, l'AAQ estimait que ces structures nouvelles resserreraient à la fois les liens des membres entre eux et avec l'Association et serviraient à accroître son rayonnement.

Les directions régionales semblent avoir toujours fait problème. Dans son rapport préliminaire de février 1995, le Comité spécial sur le fonctionnement avait écrit que les sections régionales constituaient un « handicap face aux exigences nouvelles de visibilité, de reconnaissance professionnelle et de services spécialisés à offrir aux membres » et questionné la pertinence de la représentation des cinq régions au sein du Conseil⁶⁶. (AAQ Rapport préliminaire Comité fonctionnement 1995, 3 et Rapport de la présidence 1991-1992, 1995-1996 et 1998-1999) Dans son deuxième rapport daté de mai 1995, les auteurs se disent d'accord avec le Comité des affaires professionnelles pour déplorer les dédoublements avec d'autres intervenants au niveau régional et suggérer que les sommes à récupérer soient utilisées à la préparation de produits de formation propres à l'AAQ et « que celle-ci pourrait offrir aux groupements régionaux parallèles

à des prix raisonnables ». (AAQ 2^e Rapport Comité fonctionnement 1995, 3) Malgré les espoirs exprimés par la direction de l'Association de voir les sections régionales jouer pleinement leur rôle de relais entre elle et les membres en y acheminant suggestions d'activités et projets (AAQ Rapport de la présidence 1990-1991) et de participer activement à l'élaboration de ses orientations⁶⁷ (AAQ *La Chronique* sept. 1999, 6), celles-ci se sont révélées être avant tout des dispensatrices de formation et de perfectionnement, confirmant ainsi les inquiétudes du Comité spécial sur le fonctionnement. Parmi les constatations du Groupe de travail sur les régions en 2003, il ressort que la très grande majorité des membres ne communiquaient avec le représentant régional que pour s'informer au sujet des activités de formation et de perfectionnement et qu'aucun d'entre eux ne lui demandait des nouvelles du Conseil ou ne lui donnait un avis quelconque sur un dossier ou les activités d'un comité. (AAQ *Rôle des sections régionales* 2003, 13)⁶⁸

Qu'est-ce que cela signifiait sinon que les directions régionales n'avaient pas comblé le vide signalé par le Comité d'orientation et que des regroupements, comme le GARM et le RUDAEQ, tout en collaborant avec l'AAQ, paraissaient répondre davantage et mieux aux besoins des régions. Si celles de l'Est (Québec) et de Montréal possèdent une masse critique suffisante⁶⁹, on ne peut en dire autant des régions Nord et Ouest qui maintiennent d'année en année le même nombre de membres et s'en tirent probablement grâce au dynamisme des directeurs régionaux. La région Centre, quant à elle, n'a pu survivre à la distance séparant ses deux principaux lieux de recrutement, Trois-Rivières et Sherbrooke⁷⁰. En prolongeant à deux ans le mandat des directeurs et en intégrant leur action aux orientations triennales, en l'occurrence la défense d'un dossier régional, la promotion de l'archivistique et de l'Association, celle-ci espère que les quatre directions parviendront à s'imposer sur la scène régionale comme elle a réussi à le faire, imparfaitement peut-être, aux niveaux québécois et canadien. (AAQ Rapport de la présidence 2003-2004)

Direction des affaires associatives

Par suite des réformes mises en branle, les affaires de l'Association étaient « devenues trop volumineuses et complexes pour être gérées seulement par des bénévoles dont les exigences du travail réduisent de plus en plus les disponibilités ». (AAQ Rapport de la présidence 1995-1996, 3)⁷¹ La personne aspirant à la présidence devait, en effet, accepter de siéger au Comité exécutif pendant trois ans, à titre, successivement, de premier(ère) vice-président(e), président(e) et deuxième vice-président(e). À l'origine, ce mode de fonctionnement visait à assurer une certaine stabilité et un suivi des activités au sein du Comité exécutif. Au printemps de 2001, le Comité des affaires professionnelles notait que la « surcharge de travail et la lourdeur de la tâche sont de façon claire et nette les raisons qui freinent les membres à briguer la présidence de l'Association » et recommandait, en conséquence, l'abolition de la deuxième vice-présidence. (AAQ Rapport fonctionnement et structures 2001, 3,10) Au mois de décembre suivant, la présidente annonçait cette abolition et faisait part de la préférence exprimée à l'endroit de son remplacement par un responsable des affaires associatives. (AAQ *La Chronique* déc. 2001, 1)⁷² Après que le Conseil eut décidé le 26 janvier 2002 de remplacer le poste de deuxième vice-présidence par celui de responsable des affaires associatives et approuvé le 27 avril une proposition de modification des statuts prévoyant sa mise en application

à partir de 2004, il ne restait plus qu'à la soumettre à l'approbation de l'assemblée générale. (AAQ Rapport de la présidence 2001-2002) Ce qui fut fait.

Un groupe de travail, le *Groupe de travail sur le rôle de la permanence concernant la structure du Comité exécutif*, fut ensuite chargé de définir les tâches de la directrice ou du directeur des affaires associatives. Après avoir obtenu l'accord du Comité des affaires professionnelles, son rapport fut approuvé par le Conseil à sa séance du 18 janvier 2003. Il définit ainsi les multiples tâches du futur directeur des affaires associatives dont le mandat est fixé à deux ans : a) collaboration avec le Comité des affaires professionnelles et la présidence à l'élaboration des orientations stratégiques et à leur évaluation ; b) élaboration des plans d'action, triennal et annuel et leur évaluation ; c) confection de l'échéancier annuel ; d) production du rapport annuel ; e) application du code de déontologie ; f) évaluation de la directrice générale ; g) aide-conseil sur le rôle des différentes instances ; h) mise à jour du Guide de fonctionnement ; i) mise à jour du Guide d'organisation du congrès ; j) élaboration, production et tenue à jour des politiques et procédures internes ; k) recherche de relève aux différents postes électifs et de responsables de comités. De plus, le groupe de travail recommande de lui confier la normalisation des libellés des fonctions des personnes responsables des différentes instances et de soumettre ses propositions à l'approbation du Conseil⁷³. Il s'agit là de la dernière initiative de l'Association en matière d'encadrement de ses activités. En voulant alléger les responsabilités du Comité des affaires professionnelles et de la présidence, le Conseil a-t-il songé à la lourdeur de celles qu'il s'apprêtait à confier au remplaçant de la deuxième vice-présidence au sein du Comité exécutif?

Recrutement de nouveaux membres

En 1989, l'AAQ comptait 510 membres. En incluant le sommet de 663 membres, toutes catégories confondues, atteint en 1996 grâce à l'apport d'un grand nombre d'étudiants, la moyenne des renouvellements et des nouvelles adhésions de 1990 à 2006 se situe à 557. Plus particulièrement, celle des renouvellements ne parvient pas à enfoncer le mur des 500. Depuis 2004, le nombre d'adhésions se tient sous la barre des 550⁷⁴. Malgré tous les efforts déployés pour promouvoir l'archivistique et les archives de même que la reconnaissance professionnelle, en dépit des nombreuses mesures prises pour favoriser le meilleur fonctionnement possible de ses activités, l'AAQ ne parvient pas à augmenter de manière significative le nombre de ses adhérents. D'où son insistance, au tournant des années 2000, à réitérer sa volonté de grossir ses rangs. Le plan triennal 1999-2002 fixe un objectif de 30% (AAQ *La Chronique* mars 2000, 8) ; au congrès de 2001, le président parle d'atteindre le chiffre de 600 membres. (AAQ Rapport de la présidence 2000-2001)

L'Association disposait pourtant d'une étude et d'une enquête effectuées à ce sujet au cours des années précédentes. Portant sur les années 1988 à 1994, l'étude, datée de 1997, révèle que l'Association perd des membres chaque année. Dans sa conclusion, appuyée sur de nombreux tableaux, l'auteure note qu'elle peine à s'implanter dans les milieux autres que scolaire, municipal, culturel et religieux, en d'autres termes les principaux secteurs, à l'exception du dernier, visés par la *Loi sur les archives*, et qu'elle attire surtout les cadres et les professionnels. Afin de retenir les étudiants qui hésitent à renouveler leur cotisation faute de moyens financiers ou par manque d'intérêt, elle

recommande à l'Association de revoir sa démarche à leur endroit. Quant à ceux qu'elle désigne sous l'appellation d'inactifs, elle propose de les ramener au bercail en haussant le niveau des activités de formation. Enfin, l'étude laisse entendre que les regroupements d'archivistes parallèles pourraient constituer un obstacle au recrutement. (AAQ Étude du membership 1997, 20)⁷⁵

Souhaitant obtenir un portrait à jour du sentiment des membres et de ceux qui avaient quitté l'Association, le Conseil, toujours en 1997, commandait une enquête au Comité de recrutement. Celle-ci indique que si les membres sont satisfaits des efforts de l'AAQ en matière de développement de la profession, ils le sont nettement moins en ce qui a trait à son rayonnement⁷⁶. Contrairement aux appréhensions exprimées, la majorité des répondants jugent la cotisation raisonnable⁷⁷. D'autre part, dans la présentation de ses recommandations au Conseil, le même comité conclut que l'on adhère à l'AAQ avant tout pour les services que, suivant un ordre décroissant, elle rend en matière d'information professionnelle, de formation et de perfectionnement et de « réseautage » et implication professionnelle⁷⁸. Pour conserver ses membres et en recruter de nouveaux, l'Association devait : a) organiser des activités de formation mieux adaptées à leur niveau de compétence ; b) consacrer davantage d'efforts à la reconnaissance professionnelle ; c) utiliser les techniques du marketing à l'adresse des employeurs et du public ; d) améliorer ses services d'aide à l'emploi ; e) orchestrer des campagnes annuelles de recrutement⁷⁹. Autrement dit, le Comité de recrutement reprenait un discours connu.

Cette difficulté de conserver les anciens membres et d'en recruter de nouveaux constitue une véritable épine au pied. Comment expliquer que les pionniers n'aient pu transmettre aux générations montantes l'enthousiasme et l'ambition qui les animaient ? Serait-ce que les plus jeunes n'ont pas la patience des anciens et ne veulent plus attendre après la reconnaissance à laquelle ils aspirent ? Serait-ce qu'un fossé s'est creusé entre les anciens et les plus jeunes, comme en témoignent les difficiles négociations menées en 1997 avec des étudiants de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal, qui souhaitaient, à l'instar de l'ASTED et d'autres associations du genre, voir l'Association créer en son sein un comité des étudiants disposant de son propre site WEB ?⁸⁰ Dans son bilan du plan triennal 1999-2002 et des orientations stratégiques 1999-2005, le Comité des affaires professionnelles ne manque pas d'évoquer la nécessité de faire connaître le travail des archivistes auprès du grand public « et non plus seulement des administrateurs et de chercheurs professionnels ou amateurs ». Il parle même de « démystification ». (AAQ Bilan plans triennaux 1999-2002, 4)

À son tour, le Sous-comité de la relève archivistique s'attaqua au problème à la suite du congrès de 2002 et proposa diverses mesures susceptibles à ses yeux d'amener les jeunes archivistes à rejoindre les rangs de l'AAQ. Dans leur rapport, les membres du sous-comité déclarent *tout de go* que la « majorité des gens ne sait pas ce que fait un archiviste » et qu'il « est un peu difficile de se vendre dans ces conditions ». (AAQ Rapport relève archivistique 2002, 1)⁸¹ Pour corriger la situation, ils conçurent une stratégie à trois volets. Le premier vise à favoriser l'emploi et consiste à établir, de concert avec les établissements d'enseignement, les compétences propres aux archivistes et de les faire valoir auprès des professeurs d'écoles de gestion et des associations de gens d'affaires et d'administrateurs agréés (officiers municipaux et autres). Le deuxième propose, à l'aide

de rencontres d'information, le soutien aux finissants à la recherche d'un emploi et un programme de « mentorat » pour les archivistes débutants. Le troisième, qui s'adresse particulièrement à l'Association, suggère la diffusion dans *La Chronique* et sur le site Web des photos des directeurs régionaux, l'intégration des jeunes archivistes aux comités et l'amélioration de l'accueil des nouveaux membres par l'envoi, notamment, d'une lettre personnalisée de bienvenue agrémentée d'une photo des membres de leur région⁸². D'après le sous-comité, les régions devraient s'occuper de l'accueil des membres. (AAQ Rapport Relève archivistique, 3-4) Ces propositions démontrent, si besoin était, l'existence de divergences entre les façons de voir et de penser des anciens et celles des nouveaux. À tout événement, elles reflètent les écarts « intergénérationnels » observés dans d'autres domaines.

Prix et bourses

Depuis longtemps, l'AAQ récompense ses membres de diverses manières. Les plus anciens prix sont le prix annuel, devenu en 1990 le prix Jacques-Ducharme, qui souligne la contribution exceptionnelle d'un membre ou d'un organisme public au développement de la profession et des archives et le diplôme de membre émérite attribué à celui ou celle qui a manifesté un dévouement particulier à l'égard de l'Association durant une période plus ou moins longue. Au cours des années 1990, on décida d'attribuer de nouvelles récompenses afin de mettre en évidence d'autres types de contribution. Ainsi, depuis 1996, l'AAQ décerne tous les ans le Prix du président au bénévole qui s'est le plus signalé durant l'année écoulée ainsi que celui du meilleur article paru dans un volume de la revue *Archives*. Ces divers prix existent parce qu'il est naturel de récompenser les efforts de ceux qui prennent particulièrement à cœur le développement et la promotion de la profession, tout autant que d'encourager le sentiment d'appartenance à l'égard de l'Association. La reconnaissance par les pairs, même si elle ne répond pas aux besoins de tout le monde, représente, au bout du compte, une source non négligeable de motivation dans toute association professionnelle.

La bourse de recherche en archivistique et en gestion des documents, inaugurée en 1988, découlait de la tendance suivant laquelle l'AAQ devait « s'intéresser à la recherche et à la réflexion sur les grands sujets susceptibles d'affecter la profession ». (AAQ Comité d'orientation 1989, 4) En effet, comment préparer les générations futures d'archivistes et de techniciens aux changements provoqués par de nouvelles façons de faire inspirées des technologies de l'information, si l'on ne travaille pas à en anticiper le développement et les applications possibles? Il faut bien avouer que ce programme n'a pas vraiment levé puisque, sur les trois bourses attribuées, deux d'entre elles n'ont donné lieu à aucun résultat tangible. (AAQ Guide de fonctionnement, 40)⁸³

DÉCLARATION QUÉBÉCOISE SUR LES ARCHIVES

Dernière en date des initiatives majeures de la communauté archivistique québécoise en faveur de la promotion des archives et de la reconnaissance professionnelle, la *Déclaration québécoise sur les archives* reprend plusieurs des éléments du discours de l'AAQ sur le rôle et l'importance des documents d'archives, mais surtout appelle ouvertement les autorités publiques et les citoyens à en partager la responsabilité.

Deux communications présentées lors du colloque sur le projet de déclaration tenu au Centre des Archives nationales du Québec à Montréal⁸⁴ le 16 novembre 2005, nous sont apparues particulièrement porteuses d'avenir. Celle du président du Réseau des services d'archives du Québec appelle à un changement de la culture des archivistes. Les services d'archives devront, selon lui, utiliser les mêmes méthodes de gestion que les autres s'ils veulent s'imposer au sein des administrations. (AAQ *Archives* 38,1 : 34)⁸⁵ Ils auront également tout intérêt à casser la perception que les archives d'une organisation sont la responsabilité exclusive des archivistes et non un bien collectif appartenant à l'organisation qui les a produites et aux citoyens en général. (AAQ *Archives* 38,1 : 35) Ils devront spécialement apprendre à renforcer leurs relations avec les « partenaires naturels » que sont les utilisateurs et les créateurs, de potentiels alliés de l'intérieur, en d'autres termes, qui ne sont pas suffisamment mis à contribution. (AAQ *Archives* 38,1 : 35)

La seconde communication, fruit de l'expérience et de la réflexion d'un ancien administrateur universitaire, suggère des moyens de surmonter les principaux obstacles au développement des archives. Pour contrer la force de persuasion de lobbies plus « vigoureux » lorsque vient le temps d'établir les priorités budgétaires d'un organisme public ou d'une entreprise à but lucratif, les archivistes doivent élaborer un discours économique et, suivant la mission même de la profession, ce discours serait d'autant plus efficace auprès des décideurs qu'il privilégierait les industries de la culture et du tourisme. (AAQ *Archives* 38,1 : 44)⁸⁶ Le second obstacle tient à la société du jetable et du recyclable dans laquelle nous vivons, société qui n'encourage donc pas la conservation à long terme. La technologie, par l'utilisation que l'on en fait, amplifie cette tendance en favorisant la désuétude des contenants au détriment de la conservation des contenus et en produisant une surabondance de documents de plus en plus difficiles à gérer et à sélectionner pour préservation permanente. (AAQ *Archives* 38,1 : 44-46) Cet « air du temps » du jetable et du recyclable n'arrive cependant pas à cacher l'intérêt pour les choses du passé qui se manifeste, entre autres, par l'existence de collectionneurs de documents en tout genre et de nombreuses sociétés d'histoire, par le traitement de sujets historiques au cinéma et à la télévision, par la popularité des romans historiques ou encore à l'occasion de la perte de documents de famille causée par un incendie, une inondation ou toute autre catastrophe de ce genre. Aussi, la communauté archivistique doit-elle en profiter pour faire des collectionneurs ses complices et expliquer aux Québécois qu'une société ne peut pas plus se passer de ses archives que « chacun de nous des siennes propres ». (AAQ *Archives* 38,1 : 47)

Alors que la première communication soulignait le besoin de renforcer les relations avec de potentiels alliés de l'intérieur, la seconde presse la communauté des archivistes de rechercher des alliés de l'extérieur, car « la cause du patrimoine archivistique québécois ne peut être défendue par le seul milieu archivistique ». En conséquence, il propose la création d'un lobby en faveur des archives. Organisme permanent au service de la *Déclaration*, le Conseil national du patrimoine archivistique québécois associerait archivistes et « gestionnaires privés ou publics influents » ayant mis la *Déclaration* en pratique dans leur entreprise ou leur organisme, « des champions de la cause des archives dans les différents milieux » capables de convaincre « beaucoup de nos concitoyens et beaucoup de dirigeants d'entreprises ou d'organismes publics » de la signer. Une campagne de publicité en faveur du patrimoine archivistique sous les auspices

d'un tel Conseil permettrait de rejoindre davantage le grand public et les décideurs qu'une campagne menée par les seuls archivistes. (AAQ *Archives* 38,1 : 49-50)

CONCLUSION

Quand on regarde le parcours de l'Association des archivistes du Québec depuis le congrès de 1988, on ne peut cacher son étonnement devant l'évolution qu'elle a connue. Profitant d'un degré élevé d'engagement de la part de sa direction et de plusieurs de ses membres, elle s'est efforcée, en dépit de moyens limités, de relever les défis posés par le Comité d'orientation et y a réussi à plusieurs égards. En ce qui a trait à la promotion de l'archivistique et des archives, elle a acquis le statut d'interlocuteur crédible auprès des institutions publiques en développant des stratégies d'intervention appuyées sur des documents étoffés. Elle a travaillé, en outre, à bâtir des ponts avec les groupes apparentés et les associations professionnelles impliquées dans la gestion de l'information, avec des regroupements ou associations engagés dans la défense du patrimoine culturel québécois et la promotion de la recherche historique. Afin de peser davantage sur le système archivistique canadien, elle a approfondi sa relation avec l'*Association of Canadian Archivists* tout en agissant, à l'occasion, de manière autonome. Au plan international, elle a participé à des projets de l'Association internationale des archives francophones. Du côté de la reconnaissance professionnelle, l'Association a pris plusieurs initiatives dignes d'intérêt, tels la rédaction d'un code de déontologie énonçant les missions sociale et professionnelle de l'archiviste ainsi que les règles déontologiques à observer, la catégorisation des membres et l'établissement d'un programme de certification. Dans un domaine intimement lié à cette reconnaissance, en l'occurrence celui de la formation et du perfectionnement, elle a créé un comité permanent et adopté une politique en vue de fournir à ses membres les moyens de relever les principaux défis du moment, telles la normalisation des descriptions, l'introduction généralisée des nouvelles technologies dans la gestion des documents administratifs et des archives et la concurrence des nouvelles spécialités de la gestion de l'information. Elle les a initiés, en outre, à divers outils de gestion. Afin de corriger les déficiences de fonctionnement soulignées par le Comité d'orientation, l'Association a, durant la période étudiée, développé une stratégie d'encadrement à plusieurs volets et résolu, avec la création d'une direction générale permanente, une part importante des problèmes de répartition des tâches. L'information professionnelle, par l'intermédiaire de la revue *Archives* notamment, apparaît comme un atout majeur.

Ce bilan ne saurait, toutefois, faire oublier certaines faiblesses. La première, signalée par les deux communications que nous avons retenues du Colloque sur la *Déclaration sur les archives*, tient à la tentation de l'Association et de ses membres de se vouloir les principaux défenseurs de la cause du patrimoine archivistique. Bien que la *Déclaration* s'adresse aux décideurs et aux citoyens en général, ses promoteurs proviennent exclusivement du milieu de la gestion des documents administratifs et des archives. Son maître d'œuvre fait partie de l'AAQ depuis une trentaine d'années; parmi les porte-parole des divers regroupements, nous avons reconnu les noms de plusieurs personnes impliquées dans le milieu depuis longtemps, parmi lesquelles plusieurs membres de l'Association dont deux anciens présidents. La *Déclaration* aurait eu sûrement plus de mordant si on avait pu y voir figurer les noms d'associations non

directement liées au milieu archivistique, par exemple des associations d'administrateurs ou de gestionnaires. Des alliés de l'extérieur, en somme.

Une autre faiblesse, démontrée par des études et des enquêtes internes, inquiète la direction de l'Association depuis plusieurs années. En effet, elle a beau vouloir représenter l'ensemble de la communauté archivistique francophone québécoise et canadienne, elle peine à accroître le nombre de ses membres et à insuffler aux nouveaux l'ardeur et le sens d'appartenance des plus vieux. Si elle ne menace pas sa survie dans un avenir prévisible, l'insuffisance de la relève risque de miner son dynamisme et sa capacité de rayonnement. Les membres « seniors », pour qui la reconnaissance professionnelle a passé et passe encore par les postes occupés dans des institutions importantes et par la reconnaissance des pairs, tardent à laisser la place aux plus jeunes. Moins patients que leurs aînés, ces derniers se plaignent de la réticence de l'Association à les laisser prendre leur place et de son incapacité à leur obtenir la reconnaissance à laquelle ils aspirent. Celle du public semble spécialement leur manquer. Qu'ils s'illusionnent ou pas ne change rien à l'affaire. Le problème de la relève découle sans doute aussi de la fragmentation du milieu archivistique québécois, bien que l'Association possède des membres dans les divers regroupements apparus depuis la fin des années 1970. Cette fragmentation a commencé avec la fondation du Regroupement des archivistes religieux (RAR) en 1978, suivie en 1986 de celle du Réseau des services d'archives du Québec (RAQ). On a assisté par la suite à la naissance de regroupements d'archivistes et d'institutions d'archives pour des motifs d'ordre régional (GARM, RSARQ, RUDAEQ) ou d'affinités (GRGD puis GEGD, RSAPAQ). L'*American Records Management Association*, Association des professionnels en gestion de l'information au Québec, dont la section québécoise s'est installée à Montréal avant même la fondation de l'AAQ, est un autre joueur important. Depuis l'inauguration du programme de certification en 1997, nous disposons des chiffres sur les catégories de membres et l'on doit constater que le nombre de techniciens diminue. Le fait que les techniciens et techniciennes en documentation se soient constitués en association professionnelle y est sans doute pour quelque chose. Sur la scène canadienne, le Réseau canadien d'information archivistique (RCIA) a forcé la création du Réseau de diffusion des archives du Québec (RDAQ). Cet état de choses a obligé plusieurs des membres de la communauté archivistique québécoise à manifester le don peu commun d'ubiquité et à répartir autrement leur énergie. Quant à vouloir combler ses besoins du côté des archivistes francophones du Canada, l'Association n'en a pas les moyens en dehors de la région d'Ottawa. Elle ne peut se permettre à leur endroit que des interventions ponctuelles, à l'exemple de celles que nous avons mentionnées plus haut.

On peut en dire autant sur le plan du fonctionnement. Les multiples changements apportés à la structure durant la période étudiée montrent à quel point l'AAQ éprouve des difficultés à se donner des assises aptes à garantir sa stabilité et à assurer son unité d'action. De la lecture des divers rapports et autres documents consultés, il ressort, nous semble-t-il, que la qualité du fonctionnement de l'AAQ est assujettie à la solution de deux problèmes majeurs. D'une part, l'Association tend à entreprendre trop d'actions à la fois et paraît incapable de distinguer celles de maintien de celles de développement et d'en assurer le suivi, ce qui conduit à « une dispersion des énergies et à un essoufflement des bénévoles ». (AAQ Bilan Plans triennaux 1999-2002, 1) L'avenir dira si la création du poste éligible de Directeur(trice) des affaires associatives suffira à remédier à ces

déficiences. D'autre part, l'Association ne parvient pas à recruter la relève sur laquelle repose son développement futur. Toutes les réformes que nous avons décrites ont été, pour la plupart, pilotées par des ouvriers de la première heure et quelques-uns de la seconde. Ces derniers ont, en quelque sorte, exercé un monopole sur l'établissement des orientations et la définition des actions. Sans doute jouissaient-ils d'avantages particuliers, dont des emplois permanents dans d'importantes institutions et une solide préparation. Il n'empêche que les plus jeunes, évoluant dans un contexte différent du leur, ont de la difficulté à se reconnaître dans une Association où leur voix peine à se faire entendre. Il est clair que l'AAQ devra faire une place plus grande aux étudiants et s'occuper davantage des jeunes diplômés. Ceux-ci devront, en revanche, accepter que l'Association ne puisse seule leur procurer la reconnaissance professionnelle des employeurs et du public qu'ils attendent d'elle et qu'ils devront y travailler à l'instar de leurs aînés.

Bien que l'on ne puisse lui attribuer cette faiblesse, il est certain que l'Association subit les conséquences de l'absence d'une politique québécoise des archives. Le gouvernement du Québec, qui privilégie la création – certains diraient le béton – aux dépens de la conservation et de la diffusion, semble croire que la *Loi sur les archives* suffit à combler les besoins du milieu et que la subvention des Archives nationales du Québec à la revue *Archives*, qui n'a pas varié depuis des lustres, et le prêt de locaux à l'Association démontrent amplement sa bienveillance. Cela étant dit, est-ce que la politique du livre et l'existence d'un ordre professionnel des bibliothécaires empêchent les bibliothèques d'être souvent mal pourvues en publications et en personnel qualifié? Est-ce que la politique des musées empêche leurs directeurs de se plaindre de leurs budgets d'acquisition dérisoires ou de ne pouvoir exposer qu'une fraction des œuvres entreposées dans les réserves? En passant, où en seraient les beaux et stimulants projets du Musée national des beaux-arts du Québec s'il n'avait un généreux mécène à la tête de son Conseil d'administration? Contrairement au gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec, qui cultive depuis des années la « politique du plus avec moins », n'ose pas se donner un projet identitaire national s'appuyant sur l'histoire et la culture, pour lesquels, rappelons-le, les archives constituent une source indispensable. C'est pourquoi les activités de formation et de perfectionnement et une partie du fonctionnement (gestion des archives) de l'AAQ dépendent exclusivement des programmes fédéraux de subvention au développement des archives. Qu'advierait-il si elle ne jouissait pas du statut d'association canadienne et de membre d'office du Conseil canadien des archives?

Nous n'estimons pas avoir tout dit sur l'histoire de l'Association des archivistes du Québec depuis le congrès de 1988. Nous espérons seulement que le lecteur découvre dans ce texte des motifs de se réjouir de ses avancées en matière de promotion de l'archivistique et des archives et de celles, moins évidentes il est vrai, concernant la reconnaissance professionnelle de ses membres. Dans ces domaines, elle n'aura jamais assez d'alliés. Quant à l'efficacité de son fonctionnement, il relève avant tout de sa capacité de bien cibler ses actions et de stimuler la volonté d'engagement à long terme et le sentiment d'appartenance de ses adhérents.

Louis Garon Archiviste

NOTES

1. Dans son ouvrage *L'archivistique : son histoire, ses acteurs depuis 1960*, Louise Gagnon-Arguin a dressé un portrait du développement de l'archivistique au Québec de 1960 à 1988, qui tenait compte de la contribution de l'Association des archivistes du Québec à l'évolution de la profession. Peu après, notre collègue publiait dans la revue *Archives* un article retraçant les premiers vingt-cinq ans de l'AAQ. Il n'était donc pas question de revenir sur ces deux publications. Aussi, les responsables du projet et l'auteur ont-ils convenu de traiter l'histoire de l'Association depuis le congrès de 1988, car il a été le point de départ des transformations qui ont caractérisé son parcours jusqu'à aujourd'hui. Le lecteur remarquera que nous avons omis d'examiner la question des finances, nous contentant d'y faire allusion de temps en temps dans l'une ou l'autre des parties du texte.
Nous tenons à remercier madame Juliette Delrieu pour avoir effectué d'excellente manière la recherche nécessaire à la rédaction de cet article, madame Louise Gagnon-Arguin pour nous avoir prodigué des conseils judicieux et madame Sylvie Parent pour avoir répondu avec empressement et efficacité à nos demandes de documents.
2. Le Conseil se réserve la question de la dénomination de l'Association.
3. Du côté des valeurs fondamentales, le comité remplace « principes, normes, règles et procédures » du Comité d'orientation par « principes, normes et méthodes » et propose une nouvelle formulation de la proposition 5 : « Les membres de l'Association se doivent de faire profiter l'ensemble de la société de leur expertise pour la création, l'organisation et l'accessibilité de l'information organique et fixée ». Quant à la mission, le comité ajoute qu'elle concerne des personnes physiques ou morales et non seulement des personnes qui adhèrent aux valeurs fondamentales et ajoute spécialité après profession. Enfin, il reformule le premier énoncé concernant le cadre d'action en enlevant la référence aux organismes.
4. Le Comité spécial sur les structures examine la question de l'abolition des sections gestion des documents et archives historiques et leur remplacement par des instances régionales de même que ses conséquences sur la composition du Conseil. Cette partie est rapidement réglée et il recommande le remplacement des sections gestion des documents et archives historiques par cinq sections régionales : Centre, Est, Montréal, Nord et Ouest. Le gros du rapport porte, toutefois, sur la question de la professionnalisation de la profession. Rappelant que l'Office des professions avait jugé que l'AAQ ne remplissait pas les conditions d'accès au statut d'ordre professionnel et que toute entreprise en ce sens exigerait une mise de fonds considérable (p. 7-8), il recommande d'opter pour une professionnalisation de l'Association « en marge du cadre juridique de l'Office des professions du Québec ».
S'inspirant d'un texte d'un Américain paru dans la revue *Janus* en 1989 et faisant un parallèle avec les conclusions du rapport du Comité d'orientation, le comité arrive à la conclusion que l'Association doit procéder à la création d'un nouveau comité permanent, le Comité des affaires professionnelles, qui serait chargé d'assurer la continuité des travaux de réflexion entrepris sur les valeurs fondamentales par le Comité spécial sur la recherche d'une identité et d'un idéal commun et celui sur les structures, la mise en valeur et la reconnaissance de la profession et d'assister le rôle d'intervention politique de l'AAQ (p.13). Selon le Comité des structures, son responsable devrait avoir un mandat de trois ans.
5. Le même parti gouvernemental avait pourtant fait adopter la *Loi sur les archives*.
6. Cela illustre bien le lien entre promotion des archives et reconnaissance professionnelle.
7. L'article de Diane Baillargeon et de Michel Lévesque du présent numéro de la revue *Archives* fournit des informations plus complètes sur le sujet.
8. Le rapport du Comité du suivi sur le dépôt des mémoires sur la révision des lois 65 et 68 de 1999-2000 expose très bien les raisons de son abolition.

9. Rapport du Comité des affaires professionnelles, 2001-2002 (règlement) ; Rapport du Comité des affaires professionnelles, 2000-2001 (collaboration à la rédaction du projet de loi).
10. Guide produit sous la direction des Archives nationales du Québec.
11. Cette présidence s'est particulièrement efforcée de se rapprocher des milieux francophones de l'extérieur du Québec. Le fait que la présidente était à l'emploi des Archives nationales du Canada la prédisposait à accorder une importance particulière à la dimension canadienne de l'Association, voir p. 8.
12. Dès le moment où on parle de documents, la confusion s'installe entre archivistique et bibliothéconomie, car cette dernière ne peut inclure dans sa définition les caractères d'information organique et consignée et de témoignage d'une action ou d'un geste qui constituent l'essence même des documents d'archives. Cela n'a cependant jamais empêché des bibliothécaires d'exercer des fonctions d'archivistes et de gestionnaires de documents. Voir *Commentaires de l'Association des archivistes du Québec, du Groupe d'archivistes de la région de Montréal, du Regroupement des services d'archives de la région de Québec, du Regroupement des services d'archives privées agréés du Québec et du Réseau des services d'archives du Québec sur la version française du document intitulé : Orientations pour Bibliothèque et Archives Canada juin 2004, 23 septembre 2004.*
13. On fait allusion au départ de membres « seniors » dans le Rapport de la présidence de la même année, voir Rapport de la présidence, 1994-95.
14. Les plus vieux connaissent l'importance de la contribution des archivistes religieux à la fondation et au développement de l'AAQ. La liste des premiers récipiendaires du diplôme de membre émérite l'atteste. Depuis la fondation en 1980 du Regroupement des archivistes religieux, ceux-ci ont eu tendance à privilégier un développement séparé, quitte à maintenir certaines relations avec l'Association.
15. La présidente de l'époque énumère les avantages de la participation au BCA décrits dans un rapport commandé au Comité des affaires professionnelles.
16. Le projet de sommet québécois du patrimoine, sous l'égide du Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches fut abandonné faute d'argent. Le rapport du Comité des affaires professionnelles de 1994 établit une liste d'associations susceptibles de se concerter avec l'AAQ. Voir aussi lettre de Ginette Noël à Gilles Héon, 1^{er} mai 1995.
17. L'AAQ est représentée dans tous les regroupements d'archivistes et d'institutions d'archives qui ont poussé au Québec depuis les années 1980, de sorte que, par membres interposés, les relations sont souvent étroites. Il n'est pas rare de constater que des membres de l'Association signent des ententes avec elle au nom de leur regroupement ou encore représente ce dernier au sein de l'Association. La raison tient souvent à la question des subventions nécessaires à la formation et au perfectionnement et à la participation aux programmes du CCA. Regroupement par région (GARM, RSARQ, RUDAEQ) ou par affinité (RAR, RSAPAQ).
18. Le membre en question est le Secrétaire général du BCA en exercice et la liste de discussion inclut, du côté des archivistes, des représentants de l'AAQ, de l'ACA, du CCA, des ANC, tandis que du côté des historiens sont représentés l'Institut d'histoire de l'Amérique française et la Société historique du Canada. On peut également signaler à cet égard l'adhésion de l'Association au Consortium Clio et son encouragement à d'autres regroupements à faire de même. Voir Rapport du Comité des affaires professionnelles, 2000-2001.
19. Le 22 mai 2003, le GRGD est devenu le Groupe d'expertise en gestion des documents du gouvernement du Québec ou GEGD.
20. À la page suivante, la présentation énumère divers types de concertation.
21. L'AAQ est membre de la table archives, bibliothèques et musées.
22. Le symposium a eu lieu le 26 mai 2004.
23. Le document en question, daté du 23 septembre 2004, s'intitule *Commentaires de l'Association des archivistes du Québec, du Groupe d'archivistes de la région de*

- Montréal, du Regroupement des services d'archives de la région de Québec, du Regroupement des services d'archives privées agréés du Québec et du Réseau des services d'archives du Québec sur la version française du document intitulé : *Orientations pour Bibliothèque et Archives Canada juin 2004.*
24. La problématique concernant ce transfert d'information est exposée dans un rapport de Florence Arès, daté du 1^{er} mars 2006, préparé en vue de la réunion du Comité exécutif du 4 mars suivant. En février, Louise Gagnon-Arguin avait rédigé un rapport expliquant en détail la situation, insistant particulièrement sur la question de la propriété intellectuelle des données bibliographiques.
 25. Cette citation est tirée du préambule de la Déclaration dont nous parlons plus loin.
 26. AAQ, Présentation des recommandations du Comité de recrutement au Conseil d'administration de l'Association des archivistes du Québec. Rencontre du 27 septembre 1997 aux ANQ à Montréal. Lynne Trépanier, Responsable du Comité de recrutement, 97-09-27, p. [1].
 27. La revue *Archives* paraît pour la première fois en 1969. Elle est publiée deux fois par année jusqu'en 1974, trois fois en 1975, puis elle devient trimestrielle jusqu'en 2004; elle redevient alors bi-annuelle.
 28. *La pratique archivistique française* publiée par la Direction des Archives de France en 1993 fait état de plusieurs articles publiés dans la revue. La *Gazette des archives* publie périodiquement des résumés critiques d'articles parus dans des numéros donnés. Signalons que la revue *Archives* reçoit depuis plusieurs années une subvention des Archives nationales du Québec de 8 000\$.
 29. Association des archivistes du Québec, *Calendrier de conservation-type, associations professionnelles et autres organismes*. Publié la première fois en 1989, réédité en 1996. Association des archivistes du Québec, *Guide de classification des documents, associations professionnelles et autres organismes*. Publié la première fois en 1991, puis en 1997. Association des archivistes du Québec, *Comment classer vos archives personnelles et familiales*. Publié en 2000 à titre de projet du millénaire.
 30. Association des archivistes du Québec, Dossier d'archivistique appliquée : Évaluation et tri. Publié en 2000. Association des archivistes du Québec, Dossier d'archivistique appliquée 2003 : Accroissement et évaluation. Publié en 2003.
 31. Sous le titre général de Formation sur les normes de description des documents d'archives ont été publiés en 1994 Cahiers d'exercices sur les RDDA et Cahiers d'exercices – Documentation pédagogique et corrigés. Sont parus en 1996, Cahiers d'exercices sur l'analyse documentaire en archivistique et Cahiers d'exercices – Documentation pédagogique et corrigés et, en 2000, Cahiers d'exercices sur les documents textuels, photographiques, cartographiques, sonores et images en mouvement : une analyse de leur contenu à différents niveaux.
 32. Signalons, entre autres, *La normalisation en archivistique (Mélanges Jacques-Ducharme), Les instruments de recherche pour les archives, Guide de participation au Réseau canadien d'information archivistique*.
 33. Les auteurs du rapport exposent très clairement la situation.
 34. Le taux de participation fut de 12%, soit quarante-neuf réponses sur une possibilité estimée à environ quatre cent cinquante, voir AAQ, *Rapport du Comité des tâches de l'AAQ 1988-1989*, 29 mai 1989, p.1. Le titre indiqué est celui qui apparaît sur le document.
 35. Voir aussi CA-92-12.7 pour les modifications suggérées par le Conseil au *Projet de description de tâches en archivistique soumis au Conseil en avril 1990* par le comité.
 36. Le comité s'était inspiré de l'article de Bruce W. Dearstyne, « The Role of Associations in the Development of the Profession and the Professional Status of Archivists ». *Janus*, 1989, 1.
 37. Le membre professionnel devait posséder un diplôme universitaire de 1^{er}, 2^e ou 3^e cycle assorti d'une formation reconnue en archivistique (certificat en archivistique ou l'équivalent dispensé par une université reconnue) et ses fonctions consistaient à « analyser, conceptualiser, conseiller, planifier, élaborer, établir des principes et des règles, gérer, organiser, superviser, évaluer, administrer, enseigner et effectuer

- de la recherche fondamentale et appliquée en archivistique ». Le technicien devait posséder un Diplôme d'études collégiales en techniques de la documentation et ses fonctions consistaient à « appliquer, produire, codifier, repérer, indexer, traiter, réaliser et microfilmer, selon des normes et des politiques bien établies ». On aurait pu croire que le Congrès international des archives de Montréal permettrait à la profession d'obtenir la reconnaissance souhaitée par ses membres, mais il semble qu'il n'ait pas eu d'impact en dehors du milieu archivistique. Toutefois, il faut souligner qu'à cette occasion des membres de l'Association furent nommés ou élus à plusieurs postes au sein du CIA et de ses organismes affiliés, voir *La Chronique*, septembre 1993, p.10.
38. AAQ, Rapport de la présidence, 1996-97 (dépliant adressé aux gestionnaires) et Rapport de la présidence, 1997-98 (dépliant adressé aux organismes visés par *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*).
 39. Voir aussi : Rapport du Comité des affaires professionnelles, 1999-2000 et 2001-2002.
 40. Il s'agit du paragraphe 3.1.4). Voir *La Chronique*, novembre 1993, p. 23.
 41. Condition d'admissibilité aurait été préférable à critère de sélection, car, au bout du compte, si la certification devenait une condition d'admissibilité à un concours, l'objectif de la reconnaissance professionnelle serait atteint. Peut-être est-ce trop demander en l'absence d'un ordre professionnel des archivistes.
 42. Pourcentage établi à partir de la répartition selon les catégories de membres établie par la secrétaire administrative en date du 31 mars 2006.
 43. L'article de Robert Nahuet du présent numéro de la revue *Archives* fournit des informations plus complètes sur le sujet.
 44. Voir *La Chronique*, mai 1989 pour la genèse du plan (« *Table ronde sur la formation en archivistique* ») et *La Chronique*, mai 1990, p. 3, pour le résumé du plan où l'on parle d'une étude sur la possibilité de certification des archivistes.
 45. Voir *La Chronique*, mai 1990.
 46. AAQ, Procès-verbal de la 100^e séance du Conseil d'administration tenue le 10 mai 1991, CA-100-10.7.
 47. *Archives*, vol 24, nos 1-2, *Code d'éthique de l'Association des archivistes du Québec*, paragraphe 4.3.1, p.7. Selon le *Code de déontologie* actuel, l'archiviste « exerce son travail avec professionnalisme en : tenant à jour ses connaissances par le perfectionnement et la recherche... ».
 48. Le 3 juin 1993.
 49. AAQ, Rapport de la présidence, 1994-1995 et 1995-9196; Rapport du Comité de formation et de perfectionnement, 1997-1998 et 2001-2002.
 50. AAQ, Rapport du Comité de formation et de perfectionnement, 1997-1998, 1998-1999, 1999-2000, 2000-2001, 2001-2002, 2004-2005 et 2005-2006. Les *Dossiers d'archivistique appliquée* mentionnés plus haut font l'objet de sessions de formation.
 51. Vingt-sept personnes se sont inscrites à ce séminaire dont quelques-unes de l'extérieur du Québec, voir AAQ Rapport de la présidence, 1994-1995. À l'occasion d'une recherche sur les archives d'associations et de sociétés canadiennes-françaises, en collaboration avec Marie Léveillé et François Dumas du Centre de recherche Lionel-Groulx (*Archives*, vol. 36, no 1), nous avons pu vérifier l'étendue de l'implantation des RDDA et leur utilité en consultant les sites Internet de plusieurs services d'archives du Québec et de l'Ontario français.
 52. Le rapport parle d'un séminaire pour formateurs pour lequel une subvention a été obtenue.
 53. Il suffit de consulter les rapports de la présidence et du comité pour constater l'importance que l'Association accorde à la gestion des documents électroniques à la suite des recommandations du Comité d'orientation. Voir AAQ Rapport de la présidence, 1989-1990, 1992-1993, 1994-1995 et Rapport du Comité de formation et de perfectionnement, 1997-1998, 1999-2000, 2000-2001, 2004-2005 et 2005-2006.
 54. Durant les années 1990 et jusqu'à 2003-2004, les activités de formation et de perfectionnement de l'AAQ ont dépendu, dans une très large

- mesure, des subventions accordées par le Conseil canadien des archives. En 2004-2005 et 2005-2006, les subventions sont venues du gouvernement fédéral dans le cadre du Programme de subvention de Bibliothèque et Archives Canada dédié au réseau archivistique canadien. À partir de 2007, l'AAQ ne pourra compter que sur un seul programme, soit le *Programme national de développement des archives* de Bibliothèque et Archives Canada. Voir AAQ Rapport du comité de formation et de perfectionnement, 2004-2005 et 2005-2006.
55. Des représentants du Comité de formation et de perfectionnement participèrent au Forum sur l'éducation nationale organisé par l'ACA à Winnipeg en 1994-1995.
 56. Des séminaires de deux jours eurent lieu dans les régions Est et Montréal et des conférences d'une demi-journée furent données dans les cinq régions.
 57. Au départ, le RDAQ se composait du RAQ, associé, entre autres, avec le Fonds de l'autoroute de l'information du Gouvernement du Québec et le Centre d'études interdisciplinaires sur les lettres, les arts et les traditions des francophones en Amérique du Nord (CELAT).
 58. Le Rapport de la présidence de 1995-1996 est très explicite à cet égard.
 59. Ceux de la SQDM autorisent des déductions fiscales aux employeurs qui investissent dans la formation de leurs employés.
 60. Le discours de la présidente au congrès de Jonquière de 2001 est on ne peut plus révélateur de cet état d'esprit. Il déplore le fait que les bibliothécaires et les conservateurs de musée obtiennent beaucoup plus de considération que les archivistes et se demande même si l'existence de ces derniers ne dépendrait pas uniquement des lois qui rendent leur intervention obligatoire. Le Rapport d'activités du Sous-comité de la relève archivistique présenté au conseil d'administration le 24 août 2002 renchérit en disant : « La majorité des gens ne sait pas ce que fait un archiviste. C'est un peu difficile de se vendre dans ces conditions! » Voir p. [1]
 61. Procès-verbal de la 141^e séance du Conseil d'administration de l'AAQ, tenue le 23 janvier 1998, CA-141-15.
 62. Le projet particulier auquel l'AAQ souhaite participer est celui de la normalisation de la signature électronique.
 63. Procès-verbal de la 128^e séance du Conseil d'administration de l'AAQ, tenue le 29 septembre 1995, CA-128-7.7; Procès-verbal de la 129^e séance du Conseil d'administration de l'AAQ, tenue le 27 janvier 1996, CA-129-8.7; Procès-verbal de la 119^e séance du Comité exécutif tenue le 11 décembre 1995, CE-119-9; Procès-verbal de la 120^e séance du Comité exécutif tenue le 16 février 1996, CE-120-13; Procès-verbal de la 121^e séance du Comité exécutif tenue le 29 mars 1996, CE-120-13.
 64. Procès-verbal de la 120^e séance du Comité exécutif de l'AAQ, tenue le 29 mars 1996, CE-120-14.
 65. Rapport présenté au Conseil d'administration par le Comité des affaires professionnelles, avril 2001, p. 7. Ce rapport, dont les recommandations s'inspirent d'un sondage auprès des membres, analyse les rapports entre le fonctionnement de l'Association et ses structures.
 66. On aboutit à la fusion des postes de directeur et de représentant régional pour alléger les structures. Voir AAQ, Rapport de la présidence, 1991-1992, 1995-1996 et 1998-1999.
 67. Discours du président. Il est vrai que le président ne venait ni de la région Est, ni de la région de Montréal.
 68. Rapport préparé par le Groupe de travail sur les régions. Le rapport présenté deux ans auparavant par le Comité des affaires professionnelles sur le fonctionnement et les structures de l'Association soulignait le faible apport des directions régionales aux discussions du Conseil d'administration. Voir AAQ, Rapport sur le fonctionnement et les structures de l'Association des archivistes du Québec, p. 2.
 69. Selon la liste concernant le nombre des membres compilée chaque année par la secrétaire administrative.
 70. La région Centre a été abolie par référendum en 2004. Voir AAQ, Rapport de la présidence, 2003-2004.
 71. Argument en faveur de la création d'une Direction générale.

72. Mot de la présidente. En 2001-2002, le Comité des affaires professionnelles avait avoir recherché un candidat à la première vice-présidence. Voir AAQ, Rapport du Comité des affaires professionnelles, 2001-2002.
73. Procès-verbal de la 172^e séance du Conseil d'administration de l'AAQ, tenue le 18 janvier 2003, à 10h15, aux Archives nationales du Québec, Montréal, CA-172-07.02. Voir Procès-verbal de la 173^e séance du Conseil d'administration tenue le 5 avril 2003, à 10 h 15, aux Archives nationales du Québec, Montréal, CA-173-10.03 plus Annexes 08 et 09
74. Ces chiffres sont extraits des listes concernant le nombre des membres, compilées chaque année par la secrétaire administrative de l'Association. Les listes de nombres de membres sont très révélatrices sur le « membership » de l'Association. Ainsi, les sections Archives historiques et Gestion des documents recrutaient un nombre à peu près égal de membres, avec un léger avantage au profit de la seconde, alors que le regroupement subséquent en régions montre à l'évidence l'étendue des distorsions entre celles de Montréal et Québec et les autres et, de ce fait, ses limites. Par ailleurs, la domination des professionnels notée en 1997 se maintient encore aujourd'hui.
75. Durant la période étudiée, madame Nicole Bonsaint signale la perte de 528 membres contre un gain de 612.
76. Comité de recrutement de l'AAQ, Questionnaire à l'intention des membres, 1997, question 5.
77. Comité de recrutement de l'AAQ, Questionnaire à l'intention des membres, 1997, question 8.
78. Présentation des recommandations du Comité de recrutement au Conseil d'administration de l'Association des archivistes du Québec. Rencontre du 27 septembre 1997 aux ANQ à Montréal, 27 septembre 1997, p. [1]. Les taux de satisfaction à l'endroit de la revue *Archives* et de *La Chronique* sont particulièrement élevés et correspondent presque exactement au degré d'importance que l'on donne à ces deux publications. Voir AAQ, Comité de recrutement, Questionnaire à l'intention des membres, question 6.
79. Présentation des recommandations du Comité de recrutement..., p. [4]. Le questionnaire administré aux anciens membres par voie téléphonique indique comme principales raisons de leur départ, suivant un ordre décroissant, le changement d'orientation, la cotisation trop élevée et l'insuffisance des services et activités offerts, en particulier en matière de formation et de perfectionnement, Voir Comité de recrutement, questionnaire à l'intention des anciens membres (par voie téléphonique), question 4.
80. Procès verbal de la 133^e séance du Comité exécutif de l'AAQ, tenue le 27 avril 1997, CE-133-12.3 et Procès verbal de la 134^e séance du Comité exécutif tenue le 28 mai 1997, CE-134-9.5.
81. Rapport présenté au Conseil d'administration de l'AAQ le 24 août 2002, p. [1].
82. Le sous-comité écrit : « Dynamiser la *Chronique* et le site Web au moyen de photos numériques ».
83. Toutes les informations sur les prix sont tirées de la même publication.
84. Il nous semble que le colloque aurait dû logiquement se tenir à Québec. Est-ce que Montréal lui a été préféré à cause de la concentration des médias dans cette ville, du lieu de résidence des invités ou encore de l'absence d'un auditorium au Centre d'archives de Québec? Ce n'est sûrement pas parce qu'il n'y a pas de vol direct entre Ottawa et Québec ni un excellent service d'autobus reliant la métropole à la capitale dite nationale. Il est quand même étonnant que le milieu archivistique québécois n'ait pas plus que les autres le sens des symboles inspirés de l'histoire.
85. *Allocution du président du Réseau des services d'archives du Québec (RAQ)*. Ce numéro de la revue est en partie consacré à la *Déclaration sur les archives*.
86. *Allocution de monsieur Claude Corbo, professeur titulaire, UQÀM : Pour la promotion de notre Patrimoine archivistique*.

BIBLIOGRAPHIE

1. Comités de l'AAQ

- ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *L'Association des archivistes du Québec. Un regard vers l'avenir. Rapport final du Comité d'orientation remis au Conseil d'administration de l'Association des archivistes du Québec*, 15 mai 1989 (Comité d'orientation). 1989.
- ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport d'activités du Sous-Comité de la relève archivistique et plan d'action* (Rapport Relève archivistique). 2002
- ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport du Comité de certification* (Comcert). 1999-2000.
- ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport du Comité de certification* (Comcert). 2000-2001.
- ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport du Comité de certification* (Comcert). 2001-2002.
- ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport du Comité de certification* (Comcert). 2002-2003.
- ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport du Comité de certification* (Comcert). 2003-2004.
- ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport du Comité de certification* (Comcert). 2004-2005.
- ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport du Comité de certification* (Comcert). 2005-2006.
- ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport du Comité de formation et de perfectionnement* (Comité de formation). 1997-1998.
- ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport du Comité de formation et de perfectionnement* (Comité de formation). 1998-1999.
- ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport du Comité de formation et de perfectionnement* (Comité de formation). 1999-2000.
- ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport du Comité de formation et de perfectionnement* (Comité de formation). 2000-2001.
- ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport du Comité de formation et de perfectionnement* (Comité de formation). 2001-2002.
- ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport du Comité de formation et de perfectionnement* (Comité de formation). 2002-2003.
- ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport du Comité de formation et de perfectionnement* (Comité de formation). 2003-2004
- ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport du Comité de formation et de perfectionnement* (Comité de formation). 2004-2005.

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport du Comité de formation et de perfectionnement* (Comité de formation). 2005-2006.

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport du Comité des affaires professionnelles* (CAP). 1994-1995.

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport du Comité des affaires professionnelles* (CAP). 1999-2000.

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport du Comité des affaires professionnelles* (CAP). 2000-2001.

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport du Comité des affaires professionnelles* (CAP). 2001-2002.

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport du Comité des affaires professionnelles* (CAP). 2002-2003.

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport du Comité des affaires professionnelles* (CAP). 2004-2005.

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport du Comité des affaires professionnelles* (CAP). 2005-2006.

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport du Comité des tâches de l'AAQ 1988-1989*. 1989.

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport du Comité du suivi sur le dépôt des mémoires sur la révision des lois 65 et 68*. 1999-2000.

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Comité pour la préparation des listes de tâches. Rapport des activités 1989-1990*.

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Comité spécial sur le fonctionnement - Rapport préliminaire*. Février 1995.

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Comité spécial sur le fonctionnement – Deuxième rapport*. Mai 1995.

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport du Comité spécial sur les structures*. 1990.

2. Direction générale de l'AAQ

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport du Directeur général*. 1988-1989.

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport de la Direction générale*. 2001-2002.

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport de la Direction générale*. 2005-2006.

3. La Chronique

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *La Chronique*. Novembre 1989.

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *La Chronique*. Novembre 1993.

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *La Chronique*. Janvier 1994.
ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *La Chronique*. Mai 1997.
ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *La Chronique*. Décembre 1998.
ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *La Chronique*. Février 1998.
ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *La Chronique*. Septembre 1999.
ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *La Chronique*. Mars 2000.
ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *La Chronique*. Décembre 2000.
ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *La Chronique*. Septembre 2001.
ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *La Chronique*. Décembre 2001.

4. *Politiques de l'AAQ*

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Politique concernant la concertation avec les organismes externes*, adoptée par l'assemblée générale le 2 juin 2000.
ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Politique concernant la formation et le perfectionnement*. 1993.

5. *Présidence de l'AAQ*

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport de la présidence*. 1989-1990.
ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport de la présidence*. 1992-1993.
ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport de la présidence*. 1993-1994.
ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport de la présidence*. 1994-1995.
ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport de la présidence*. 1995-1996.
ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport de la présidence*. 1996-1997.
ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport de la présidence*. 1997-1998.
ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport de la présidence*. 1998-1999.
ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport de la présidence*. 2001-2002.

- ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport de la présidence*. 2002-2003.
- ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport de la présidence*. 2003-2004.
- ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport de la présidence*. 2004-2005.
- ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport de la présidence*. 2005-2006.

6. Autres

- ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Actes du congrès*. Rimouski. 1996.
- ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Archives*. Vol. 38, no 1. 2006-2007
- ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Bilan des plans triennaux 1999-2002 et des orientations stratégiques 1999-2005* (Bilan Plans triennaux). [s.d.]
- ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Dossier d'archivistique appliquée : Évaluation et tri*. 2000.
- ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Dossier d'archivistique appliquée : Accroissement et évaluation*. 2003.
- ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Étude du membership de l'Association des archivistes du Québec 1988-1994*. 1997.
- ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Guide de fonctionnement*. [s.d.]
- ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Procès verbal de l'Assemblée générale tenue à Sainte-Adèle* (Assemblée générale). Juin 1989.
- ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rapport sur le fonctionnement et les structures*. Avril 2001.
- ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). *Rôle des sections régionales dans la vie de l'Association des archivistes du Québec*. Avril 2003.
- GAGNON-ARGUIN, Louise. 1992. *L'archivistique : son histoire, ses acteurs depuis 1960*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- GAGNON-ARGUIN, Louise. 1992. L'Association des archivistes du Québec : vingt-cinq ans d'histoire. *Archives* 24, 1-2 : 9-64.